

Papiers de recherche

Authors

Benjamin Fomba Kamga
Armand Mboutchouang Kountchou
Anaclet Dzossa
Rodrigue Nda'Chi Deffo

Coordination

Maxime Terrieux

Politiques de
subvention,
impacts macro-
budgétaires
et inégalités
au Cameroun
entre les années
2000 et 2020



MARS 2021
No. 211

Agence française de développement

Papiers de recherche

Les *Papiers de Recherche de l'AFD* ont pour but de diffuser rapidement les résultats de travaux en cours. Ils s'adressent principalement aux chercheurs, aux étudiants et au monde académique. Ils couvrent l'ensemble des sujets de travail de l'AFD : analyse économique, théorie économique, analyse des politiques publiques, sciences de l'ingénieur, sociologie, géographie et anthropologie. Une publication dans les *Papiers de Recherche de l'AFD* n'en exclut aucune autre.

Les opinions exprimées dans ce papier sont celles de son (ses) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de l'AFD. Ce document est publié sous l'entière responsabilité de son (ses) auteur(s)

AFD Research Papers

AFD Research Papers are intended to rapidly disseminate findings of ongoing work and mainly target researchers, students and the wider academic community. They cover the full range of AFD work, including: economic analysis, economic theory, policy analysis, engineering sciences, sociology, geography and anthropology. *AFD Research Papers* and other publications are not mutually exclusive.

The opinions expressed in this paper are those of the author(s) and do not necessarily reflect the position of AFD. It is therefore published under the sole responsibility of its author(s).

Politiques de subvention, impacts macro budgétaires et inégalités au Cameroun entre les années 2000 et 2020

Benjamin FOMBA KAMGA

Université de Yaoundé II

Armand MBOUTCHOUANG KOUNTCHOU

Université de Dschang

Anaclet DZOSSA

Institut National de la Statistique

Rodrigue NDA'CHI DEFFO

Université de Yaoundé II

Coordination

Maxime Terrieux (AFD)

Résumé

L'objectif de cette étude était d'analyser l'efficacité des politiques de subvention en termes de réduction des inégalités au Cameroun entre 2000 et 2020. Une approche méthodologique en deux étapes permet d'atteindre cet objectif. La première étape a permis de préparer le chemin à l'évaluation empirique en faisant une revue de l'ensemble des politiques de subventions mises en place dans notre contexte. La seconde étape a consisté en l'exploitation des données des Enquêtes Camerounaises Auprès des Ménages (ECAM) de 2001, 2007 et 2014 sur lesquelles

nous avons appliqué des outils statistiques adaptés. Les résultats montrent que le financement de l'Etat à travers les dépenses publiques et subventions ne constitue pas des transferts directs aux populations, car des 4.443 Fcfa de subventions sanitaires unitaires, chaque individu bénéficiaire d'une consultation médicale n'en tire que 711 Fcfa. De plus, bien que l'incidence des subventions en direction de l'éducation se soit accrue en général, l'incidence est plus élevée chez les riches par rapport aux pauvres. Cela se perçoit également dans les mesures prises pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie du COVID-19 ; ces mesures ne bénéficiant qu'aux travailleurs du public et du privé formel sont en grande partie bénéficiaires aux riches, car un peu plus de 60% des actifs de ces secteurs d'activités sont des riches. Enfin, la visualisation des courbes de concentration montre que les subventions de santé et d'éducation ne sont pas pro-pauvres car elles vont de manière disproportionnée vers les quintiles les plus élevés dans la population.

Mots-clés

Inégalités, politiques budgétaires, subventions, éducation, santé, Cameroun.

Classification JEL

H20, I38, D31

Remerciements

Cette étude a été financée par la Facilité de recherche UE-AFD sur les inégalités.

Version originale

Français

Acceptée

Février 2021

Abstract

The objective of this study was to analyze the effectiveness of subsidy policies in terms of reducing inequalities in Cameroon between 2000 and 2020. A two-step methodological approach was used to achieve this objective. The first stage paved the way for empirical evaluation by reviewing all the subsidy policies implemented in our context. The second stage consisted in the exploitation of data from the 2001, 2007 and 2014 Cameroonian Household Survey (ECAM) on which we applied adapted statistical tools. The results show that state financing through public expenditure and subsidies does not constitute direct transfers to the population, because of the 4,443 Fcfa of unitary health subsidies, each individual receiving a medical consultation receives only 711 Fcfa. Moreover, although the incidence of education subsidies has increased in general, the incidence is higher among the rich than among the poor. This can also be seen in the measures taken to address the economic consequences of the COVID-19 pandemic; these measures benefiting only public and formal private workers are largely beneficial to the rich, as just over 60% of the workers in these sectors are wealthy. Finally, the visualization of the concentration curves shows that health and education subsidies are not pro-poor, as they go disproportionately to the highest quintiles in the population.

Keywords

Inequality, fiscal policies, subsidies, education, health, Cameroon.

1. Introduction

Le Cameroun, pays d'Afrique Centrale appartient à une union monétaire qui est la CEMAC et dispose au sein de cette communauté de l'économie la plus diversifiée (Banque Mondiale, 2016). En outre cette économie est assise prioritairement sur le secteur tertiaire (commerce, tourisme, activités financières, transport, administration, etc.) représentant 46,3 % du PIB et employant 70 % de la population active (MOCI, 2017), le secteur secondaire (industrie manufacturière et extractive, eau gaz et électricité) à hauteur de 25,7 % puis le secteur primaire (agriculture, pêche, élevage, exploitation minière, etc.) avec 20,4 % du PIB.

Disposant des lors de nombreuses potentialités et conscients de ces atouts, le Gouvernement camerounais s'est donné une vision à long terme (2035) autour de laquelle s'inscrivent toutes les orientations stratégiques nationales, cette vision est de rendre le pays émergent à l'horizon 2035. Cette nouvelle vision s'inscrit par ailleurs dans la continuité des actions du gouvernement concernant les Objectifs du Millénaire pour le Développement (2015) et matérialisées par le DSCE (Document Stratégique pour la croissance et l'emploi).

A cet effet, nous notons que malgré le fait que la mise en œuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, adopté en 2003 ait permis au Gouvernement de maintenir la stabilité économique et de soutenir les taux de croissance jusqu'en 2008 ; l'économie camerounaise n'a pas connu de changement structurel notable. Elle continue de faire face à un certain nombre de défis qui entachent à l'atteinte

des objectifs escomptés. De ce fait, la nouvelle vision économique du gouvernement d'une émergence voulue à l'horizon 2035 réaffirme la volonté du Gouvernement à poursuivre la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement tout en renforçant le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

Pour pouvoir donc matérialiser cette nouvelle vision, le Gouvernement s'est engagé dans le défi de croissance et de la création d'emplois et a ainsi mis sur pied le DSCE (Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi) qui est désormais la boussole gouvernementale en matière d'orientation économique. L'un des objectifs majeurs est donc de réaliser des taux de croissance de 5,5 % en moyenne annuelle sur la période 2010-2020. Dans ce même sillage, cette nouvelle vision se veut plus inclusive car elle devrait permettre de ramener le taux de pauvreté monétaire à 28,7 % à l'horizon 2020 en corrélation avec les taux de croissance tel que évoqués plus haut. A cet effet, le gouvernement s'engage à prendre des mesures fortes dans le domaine social non seulement pour améliorer les conditions de vie des populations, mais aussi pour disposer d'un capital humain solide, capable de soutenir la croissance économique.

Ainsi de façon opérationnelle, dans le but de l'amélioration du bien-être des populations, les autorités vont poursuivre la réalisation des investissements en faveur des différentes catégories sociales, dans les domaines de la santé, l'éducation et la formation professionnelle avec une attention particulière pour les jeunes et les

femmes, ainsi que pour l'encadrement et la prise en charge des autres groupes socialement fragilisés. Parallèlement à ces dépenses sociales, les autorités doivent garantir un minimum d'équité afin d'assurer une meilleure efficacité de ces interventions sociales notamment à travers de bonnes politiques redistributives afin d'éviter une distribution inacceptable des revenus au sein des populations et générer ainsi d'énormes inégalités.

C'est dans cette lancée qu'à la suite de l'augmentation des prix des produits alimentaires de base et du carburant en 2008, un nouveau type d'urgence dans beaucoup de pays en voie de développement a été façonné notamment au Cameroun. En effet, la hausse des prix des denrées alimentaires de base a déclenché des effets néfastes non seulement sur les populations les plus vulnérables, mais également sur celles qui vivaient déjà en situation de pauvreté. Des lors des mesures administratives ont été prises par les pouvoirs publics ayant pour objectif de transférer le pouvoir d'achat au consommateur. En fonction des produits et des filières, le Gouvernement a procédé à l'encadrement des prix, à la réduction des taxes voire à la défiscalisation de certains produits.

Concrètement, le Gouvernement a adopté plusieurs mesures d'exonération fiscale sur les importations des produits de première nécessité et a poursuivi son programme des subventions à l'énergie ; ces mesures ont succédé aux filets sociaux déjà mis en place en 2006 pour lutter contre le renchérissement de la vie. Cependant fort bien de toute cette batterie d'interventions mises en place, la pauvreté subsiste encore auquel s'ajoute une distribution des revenus de plus en

plus inégalitaire. Entre 2007 et 2014, le recul de la pauvreté est d'environ deux points et demi de pourcentage (INS 2014). La décomposition croissance et inégalité montre que la croissance aurait été assez forte pour engendrer un recul de la pauvreté de 6,6 points de pourcentage. Quand on se place entre les milieux urbain et rural, l'on constate que le scénario du niveau national est aussi celui du milieu urbain, avec une croissance importante qui aurait entraîné un recul sensible de la pauvreté, mais une aggravation de l'inégalité importante qui réduit l'effet de croissance, pour un recul modéré de l'incidence de la pauvreté. En milieu rural par contre, l'effet de l'inégalité l'emporte sur l'effet de croissance, entraînant ainsi cette aggravation de la pauvreté.

Du coup, la croissance au Cameroun entre 2007 et 2014 qui certes a été positive, a été non inclusive. Par ailleurs les résultats de l'enquête ECAM 4 montrent dans le même sens qu'elle bénéficie aux ménages les plus aisés et très peu aux populations pauvres et qu'elle a été essentiellement tirée par le secteur tertiaire, bénéficiant davantage aux pourvoyeurs de services basés dans les zones urbaines et moins aux ménages pauvres agricoles. Ce résultat amène à mieux se pencher sur le degré de l'inégalité qui est apparu comme un frein à la réduction de pauvreté au Cameroun au cours de cette période. L'indice de Gini est passé de 40,4 % en 2001 à 39,0% en 2007 et 44,0 % en 2014, soit 5 points de pourcentage en plus au cours des sept dernières années ; traduisant ainsi une aggravation des inégalités au sein de la population. La part de consommation des 20 % de la population la plus pauvre a été en baisse, passant de 6,2 % à moins de 5 % entre 2001 et 2014 tandis que celle des 20 % de la population la plus riche a augmenté. Cette

inégalité est plus fortement prononcée en milieu rural qu'en milieu urbain.

Au regard de ce constat relevé plus haut, la Banque mondiale, le FMI et d'autres organismes internationaux ne cessent d'attirer l'attention des autorités sur la mise en œuvre des politiques de redistribution quant à la réduction de la pauvreté et des inégalités.

Tel est le cadre dans lequel se situe la présente étude dont l'intérêt pour les autorités est de pouvoir mieux comprendre le disfonctionnement de la courroie de transmission des politiques de redistribution à la réduction des inégalités (ciblage des programmes). D'un autre côté, ces programmes mis en œuvre depuis 2006 ont eu pour conséquence de grever une bonne partie des recettes douanières et fiscales et accroître les dépenses publiques, cette étude permettrait d'évaluer le coût de ces programmes pour les autorités. En outre elle s'inscrit en droite ligne aux objectifs de développement à long terme de l'État. En effet, dans le document de vision 2035, il est mentionné clairement l'aspiration des populations à voir une réduction des équités et une juste répartition des fruits de la croissance. Or, presque parvenu à la fin de la première phase de la vision et de par l'accroissement des inégalités, les résultats de cette étude serviront à une meilleure prise en compte de la question

des inégalités dans la planification de la deuxième phase de la vision.

L'objectif principal poursuivi par cette étude est d'analyser l'efficacité des politiques de subvention sur les inégalités au Cameroun entre 2000, 2010 et 2014. De manière spécifique, il s'agit de :

- Dresser l'état des lieux des politiques de subvention (exonérations fiscales et transferts publics) dans l'économie camerounaise au niveau macro-budgétaire et au niveau des ménages ainsi que leurs effets probables sur la réduction des inégalités ;
- Evaluer la soutenabilité de la subvention (comparaison avec des seuils validés) ;
- Analyser les subventions sectorielles (santé, éducation, etc.) tout en gardant à l'esprit la nomenclature des dépenses dans les enquêtes camerounaises auprès des ménages (ECAM) ;
- Formuler des recommandations pertinentes à l'endroit du Gouvernement.

La suite du rapport est organisée autour de cinq (05) sections. La section 2 met en évidence les politiques de subvention au Cameroun. La section 3 propose la revue de la littérature. La méthodologie est détaillée en section 4, puis les résultats sont présentés en section 5. Enfin, la section 6 conclut.

2. Politiques de subvention au Cameroun

2.1. Canaux et instruments des politiques de subvention au Cameroun

Au cours de la période 2001-2014 sous revue au Cameroun, l'Etat a utilisé deux principaux canaux pour soutenir la production des biens et services et/ou la consommation finale des ménages à travers divers transferts en espèces ou en nature : le budget de l'Etat et l'aide internationale. Les crédits inscrits au budget de l'Etat sont déclinés en budgets ministériels et leur gestion est faite par les services centraux ou déconcentrés de l'Etat. Quant aux appuis provenant de l'aide internationale, ils transitent souvent par les programmes et comités créés à cet effet. Les subventions à la consommation des ménages sont effectuées à travers deux types d'instruments : des instruments de politique de recettes, et des instruments de la politique des dépenses.

Les instruments de politique de recettes comprennent l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), les droits d'accise, et de douane avec certaines exonérations, et d'autres taxes comme la taxe spéciale sur les produits pétroliers (TSPP)¹. La suppression ou l'allégement d'un de ces éléments de fiscalité sur les biens et services consommés dans le pays, en entraînant la réduction des prix, visent à relever le pouvoir d'achat et le niveau de vie des ménages.

En ce qui concerne les instruments de politique de dépenses, ils comprennent divers programmes, projets et mesures généralement prises dans le cadre de la protection sociale, et consistant à faire des transferts non remboursables au profit des populations (INS, 2009). On peut en distinguer les trois types suivants :

- Les transferts directs en espèces des aides spéciales octroyées aux étudiants, etc.) ou quasi-espèces ;
- Les transferts indirects comme les pensions ;
- Les transferts en nature comme les services publics gratuits ou subventionnés d'éducation (par exemple, l'exemption des frais exigibles de scolarité dans les écoles primaires publiques) et de santé (réduction des coûts de certains examens et médicaments, etc.), de transport (cas des subventions directes à CAMRAIL pour le transport des passagers sur les axes Douala-Yaoundé-Ngaoundéré), les rations données aux élèves ou des cantines scolaires dans des écoles des zones d'éducation prioritaires, etc.

Ce type d'instruments ont un effet revenu, en contribuant à augmenter les revenus nominaux des bénéficiaires pour leur permettre d'acquérir des biens ou d'accéder à des services, ou en mettant à leur disposition des biens ou des services en nature, ils visent le relèvement du pouvoir d'achat et du niveau de vie des ménages.

¹ Voir Annexe 1 pour une illustration sur la période sous revue.

Les subventions à la production se font quant à elles à travers diverses incitations et exonérations consignées dans le Code Général des impôts. Quelques-unes de ces mesures sont récapitulées en annexes 1 et 2.

2.2. Analyse des mécanismes des politiques de subventions

2.2.1. Mécanismes de subventions généralisés et ciblés

Les mécanismes de subvention de la politique de recettes sont l'apanage de l'Etat central par le biais de la fiscalité. Ils reposent sur le Code général des impôts et leur mise en œuvre est souvent précisée dans le cadre de la loi des finances adoptée à chaque exercice budgétaire, et dont le Ministère des finances précise les modalités d'application dans une circulaire et est le principal garant de la réalisation des recettes. Durant la période sous revue, ces mécanismes de subventions ont reposé sur le soutien des prix aux produits pétroliers.

2.2.1.1. Subventions des prix à la pompe des produits pétroliers

La politique de subvention des produits pétroliers a été lancée en 2004. Cependant, c'est en 2008, à la suite des émeutes dites de la « faim » qu'elle a été très active pour maintenir les prix à la pompe à un niveau constant, malgré les hausses du cours du baril de pétrole sur le marché international. Cette décision a été prise pour protéger les ménages les plus défavorisés des effets d'entraînement d'une hausse des prix des produits pétroliers sur les prix des autres biens notamment ceux de première nécessité. Pour la mise en œuvre de cette politique de subvention, la société de stabilisation des prix des hydrocarbures (CSPH) collecte en permanence les informations sur les cours mondiaux des produits pétroliers et détermine les prix qui devraient être pratiqués en situation d'un ajustement automatique sur le niveau mondial. Ceci permet alors de dégager la quote-part à supporter par l'État qui est versée à la Société Nationale de Raffinage (SONARA).

La politique mise en place permet de maintenir les prix des produits pétroliers à des prix fixes depuis. De 2008 à juin 2014, les prix des différents produits ont été les suivants : 569 FCFA pour le litre de super, 520 FCFA pour le litre de gasoil, et 350 FCFA pour le litre de pétrole. Pour maintenir les prix à ce niveau, au cours de l'année 2011 par exemple, l'État a supporté environ 228,2 FCFA par litre de super (essence), soit un taux de subvention de 28,6 %. Pour le gasoil, le taux de subvention a été de 36,9 % et quant au pétrole lampant, il a été subventionné à hauteur de 29,1 %.

Les données collectées auprès du ministère de finances révèlent que la politique de subvention a coûté près 1900 milliards de FCFA à l'État entre 2005 et 2014. En 2005, la subvention était de près de 20 milliards de FCFA. Elle est passée à 138 milliards FCFA en 2008, 145 milliards FCFA en 2010, 434 milliards 2012 et environ 438 milliards en 2013. Entre 2010-2014, on note que les subventions des prix à la pompe des produits pétroliers ont représenté près en moyenne 11,2 % du budget de l'Etat.

**Tableau 1 : Évolution des subventions des prix produits pétroliers
(en milliards de F CFA)**

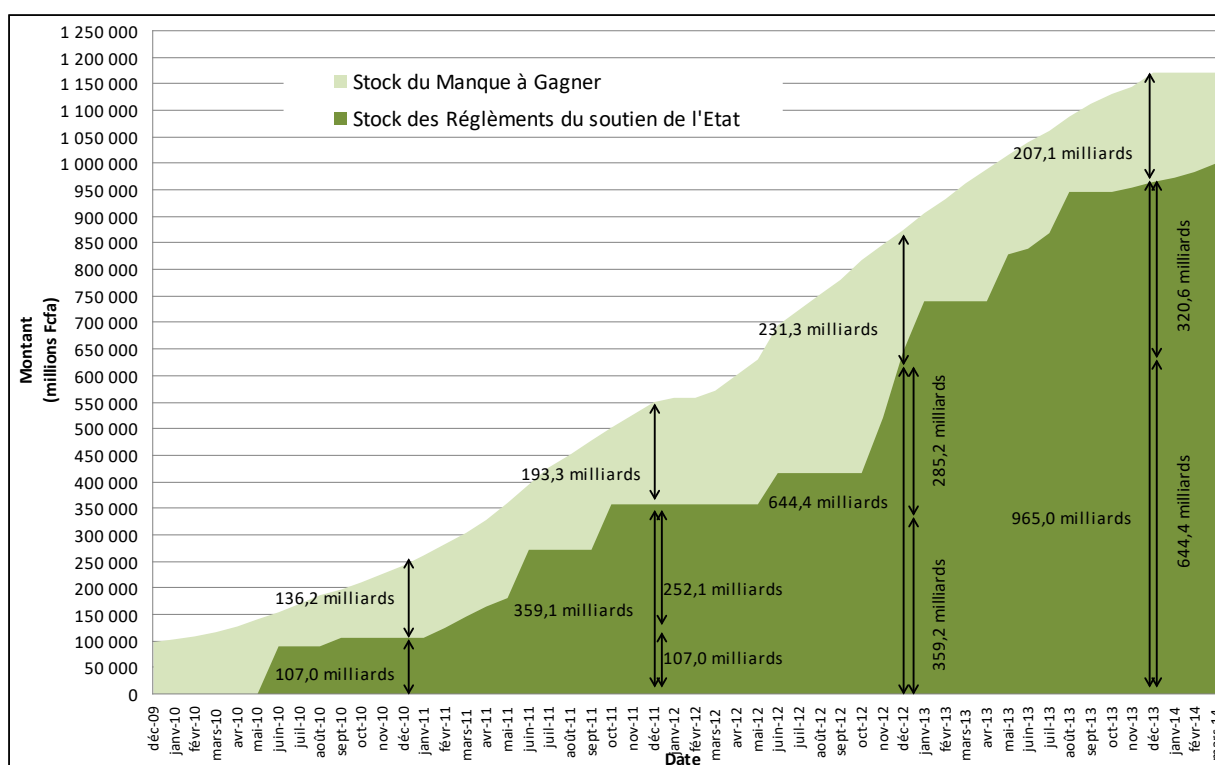
Source : Calculs des auteurs avec les données du Ministère des Finances

Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Subventions	19,8	19,1	30,3	138	23	145	309	400	420	339
Budget de l'État	1721	1861	2251	2276	2301,4	2570	2571	2800	3236	3312
Poids des subventions dans le budget de l'État (en %)	1,2	1,0	1,3	6,1	1,0	5,6	12,0	14,3	13,0	10,2

D'après une étude menée en 2014 par l'INS, le graphique 1 ci-dessous présente l'évolution du stock du manque à gagner à payer à la SONARA à travers le soutien de l'Etat et le montant de règlements opérés entre le 31 décembre 2009 et le 31 mars 2014. Il en ressort que de 2008 à 2013, l'Etat a déboursé une somme de 965 milliards de FCFA pour subventionner les produits pétroliers et amortir une partie du manque à gagner de la SONARA. Et le manque à gagner enregistré par la SONARA est estimé à 207 milliards de FCFA sur la même période. Sur le plan social, plusieurs études ont démontré la faible efficacité des subventions des généralisées notamment celles de produits pétroliers. L'étude de Zamo (2012) montre qu'au Cameroun, les subventions essence, gasoil, gaz domestique profitent plus aux ménages aisés qu'aux ménages pauvres. Par contre, les subventions sur le pétrole lampant sont pro-pauvres.

Graphique 1 : Evolution du Stock des manques à gagner de la SONARA et des montants réglés entre le 31 décembre 2009 et le 31 mars 2014

Source : CSPH



2.2.1.2. Subventions de santé, d'éducation et de transport

a. Les subventions des soins et services de santé

On a la prise en charge gratuite (consultation et kit de traitement) du paludisme simple chez les enfants de moins de 5 ans ; la gratuité des antirétroviraux pour les personnes affectées par le VIH/SIDA ; la gratuité des vaccinations pour les femmes enceintes et les enfants de 0 à 5 ans dans le Programme Élargi de Vaccinations (PEV) ; la prise en charge du traitement des orphelins et enfants vulnérables vivant avec le VIH/Sida.

Depuis 2011, il y a également le programme de chèque santé pour la femme enceinte financé par le contrat Désendettement- Développement de l'Agence Française de Développement et le fonds de la coopération allemande qui couvre les trois régions septentrionales (Extrême-Nord, Nord et Adamaoua). Après l'achat du chèque santé à 6.000 FCFA, la femme enceinte est prise en charge gratuitement pour tous les soins prévus, dans l'une des formations sanitaires accréditées et conventionnées par le programme pour un montant estimé à 60 000 FCFA. La participation financière exigée de la femme enceinte ne représente donc que 10% du coût réel des prestations qu'elle reçoit. En matière de santé, il y a aussi le programme de subventions des kits obstétricaux qui sont vendus aux parturientes à raison de : 6.000 FCFA pour le kit d'accouchement normal et 40.000 FCFA pour le kit de césarienne dont la couverture territoriale se limite aussi aux trois régions septentrionales (MINSANTE, 2016).

b. Les subventions des soins et services de santé

Il y a la gratuité des frais d'écolage dans le cycle primaire, afin de faciliter l'accès à l'éducation au plus grand nombre d'enfants. Cependant, même en l'absence d'une évaluation, l'ineffectivité de la gratuité de l'enseignement primaire semble se confirmer, du fait d'une inflation des frais annexes tels que ceux relatifs à l'Association des Parents d'Élèves et Enseignants (APEE) qui se sont renforcés après la suppression des frais exigibles (MINEPAT, 2016).

c. Les subventions dans le secteur des transports

Grâce à la convention de cession « à tête croisée » signée entre le Gouvernement et la CAMRAIL prônant le gel des prix de transport ferroviaire pour rendre ce service plus accessible aux ménages, l'Etat a octroyé pendant quelques années une subvention annuelle à CAMRAIL qui a atteint les 3,7 milliards de francs CFA en 2013. Dans le même registre, il y a le soutien accordé par l'Etat au transport public en subventionnant les tickets d'accès aux compagnies « SOCATUR » à Douala depuis 2006 et la Société de Transports et Equipements Collectifs de Yaoundé (STECY). Sur le prix d'un ticket de transport évalué à 300 FCFA, l'État subventionne pour 100 FCFA au profit des bénéficiaires éligibles, notamment les étudiants dont les parents sont incapables de s'en occuper. Ainsi, la société STECY bénéficie d'une subvention annuelle de 1,75 milliards de FCFA (MINEPAT, 2017).

2.2.2. Mécanismes d'exonération : dépense fiscale

2.2.2.1. Exonérations de taxes sur les produits alimentaires, de santé et agricoles

On relève que depuis 2004, pour atténuer l'impact des hausses vertigineuses des prix des aliments, l'État a réduit le volume des importations et les taxes sur la valeur ajoutée sur certains produits de grande consommation comme le poisson congelé, le maïs frais, la farine, le blé et le riz. Depuis la loi de Finance 2012, il y a également eu l'introduction des exonérations fiscales pour certains produits agricoles et de santé.

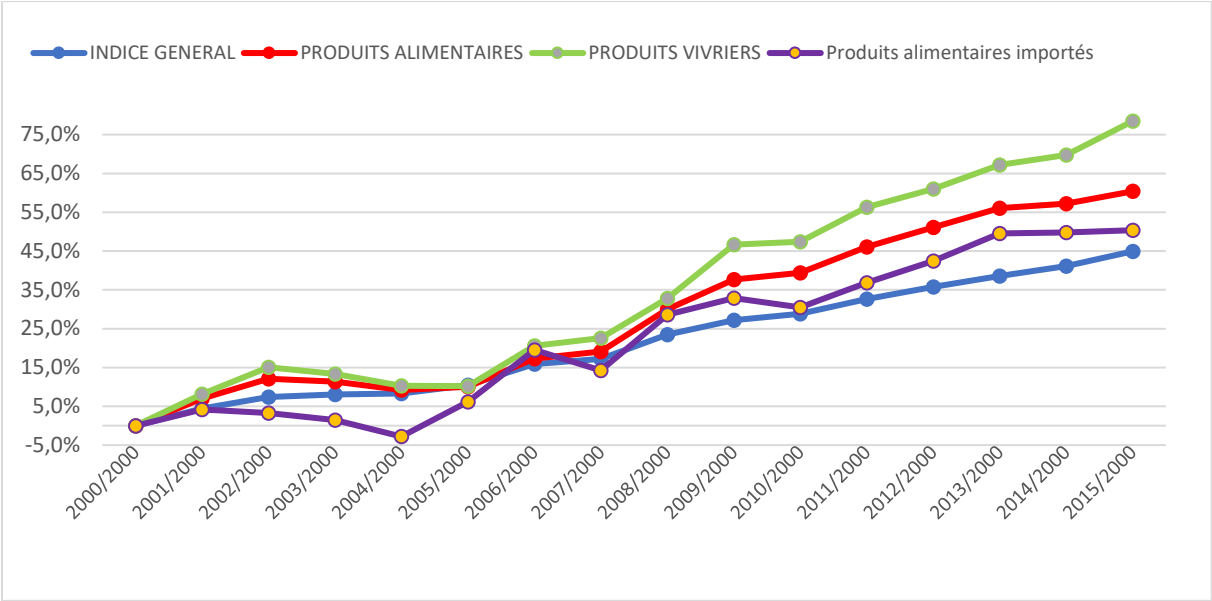
Selon le rapport de la Direction Générale des Impôts (DGI, 2016), on note qu'en 2015, les exonérations fiscales sur les produits alimentaires, ont atteint 63,6 milliards de FCFA dont 37,8 milliards de FCFA pour le riz décortiqué et 13,4 milliards pour la farine de froment. Le même rapport en utilisant les données de l'ECAM 3 a conclu un impact positif de ces dépenses fiscales sur la pauvreté. En effet, la suppression des exonérations fiscales sur ces produits conduirait à une hausse de l'incidence de la pauvreté de l'ordre de 1,3 points ; le milieu rural serait le plus affecté. L'encadré 1 en annexe présente les mesures d'accompagnement à l'approvisionnement des populations en produits alimentaires à travers la Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de grande consommation (MIRAP).

Les graphiques 2a, 2b et 2c ci-dessous peuvent permettre de se faire une idée de l'impact des subventions notamment alimentaires sur l'évolution du niveau des prix en général, celui des produits alimentaires, des produits vivriers en particulier, et des produits importés, sur la période 2000-2015. Il apparaît que dans l'ensemble, aussi bien au niveau national qu'à Douala et à Yaoundé, le niveau général des prix sur le marché est principalement tiré vers le haut par l'inflation des produits alimentaires, en particulier l'inflation des produits vivriers pour ce qui concerne le niveau national et Douala. Quant à l'inflation cumulée des produits alimentaires importés, son évolution est assez proche de celle du niveau général des prix à Douala, et dans une certaine mesure au niveau national, tandis que dans l'ensemble, elle est particulièrement élevée à Yaoundé. On pourrait ainsi penser que les populations du Cameroun en général, et de Douala en particulier ont bénéficié des effets positifs des subventions fiscales faites par l'Etat depuis la décennie 2000 pour contenir les prix des principaux produits de base.

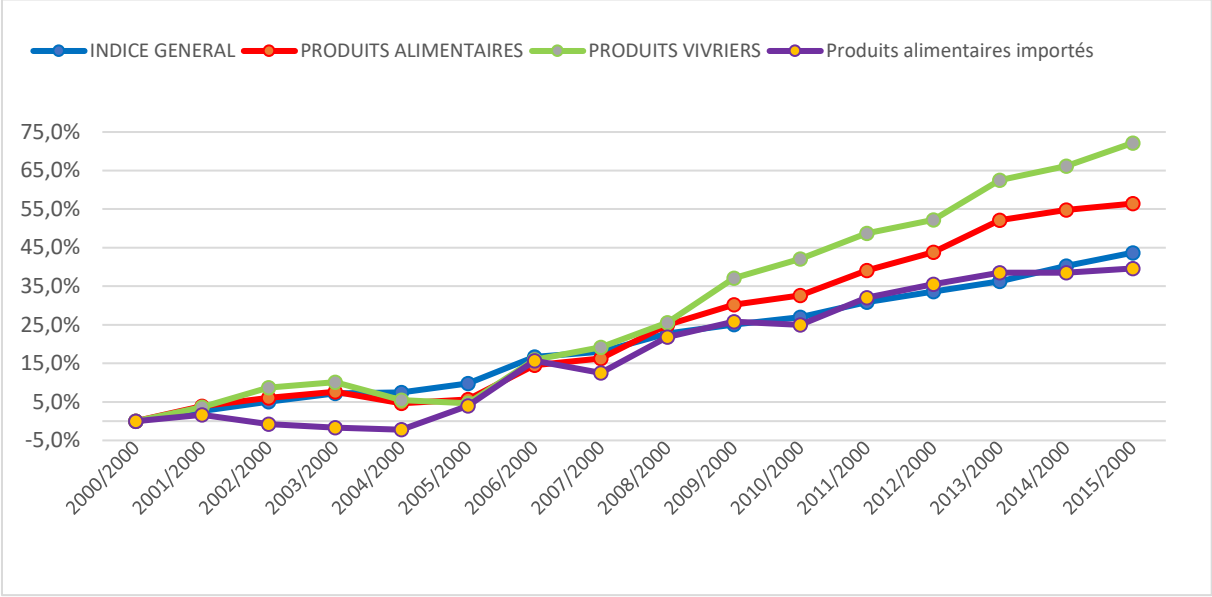
Cependant, Yaoundé se singularise avec une inflation cumulée des produits alimentaires importés généralement plus élevée. Après l'envol observé dès 2008 et 2009 de l'inflation cumulée des produits vivriers comparativement au niveau général des prix, ce qui a entraîné les « émeutes de la faim », on note par rapport au niveau national des variations modérées de l'inflation cumulée des produits vivriers de 2010 à 2015 à Yaoundé, et de celle des produits alimentaires importés de 2010 à 2013 à Yaoundé et à Douala. Ces variations modérées des prix des produits vivriers et/ou des produits alimentaires importés pourraient être imputées, entre autres à l'effet conjugué des subventions fiscales de l'Etat ainsi qu'aux actions du MINCOMMERCE et de la MIRAP. Cet organisme créé en 2011 s'est en effet concentré au cours de ses premières années de fonctionnement à l'approvisionnement massif du marché principalement à Yaoundé dès 2012 avant de commencer à se déployer à Douala et progressivement dans d'autres grandes villes.

S'agissant des exonérations des produits de santé ; elles ont été instituées par la loi des finances en 2012 et concernent notamment les produits pharmaceutiques et antibiotiques et se sont élevées à 26,3 milliards de FCFA en 2015 soit 0,19% du PIB. Les produits agricoles exonérés sont les semences végétales et animales, les engrais et le petit matériel agricole. La dépense fiscale y relative s'est élevée à 20,1 milliards de FCFA en 2015 soit 0,72 % des recettes fiscales (DGI, 2016).

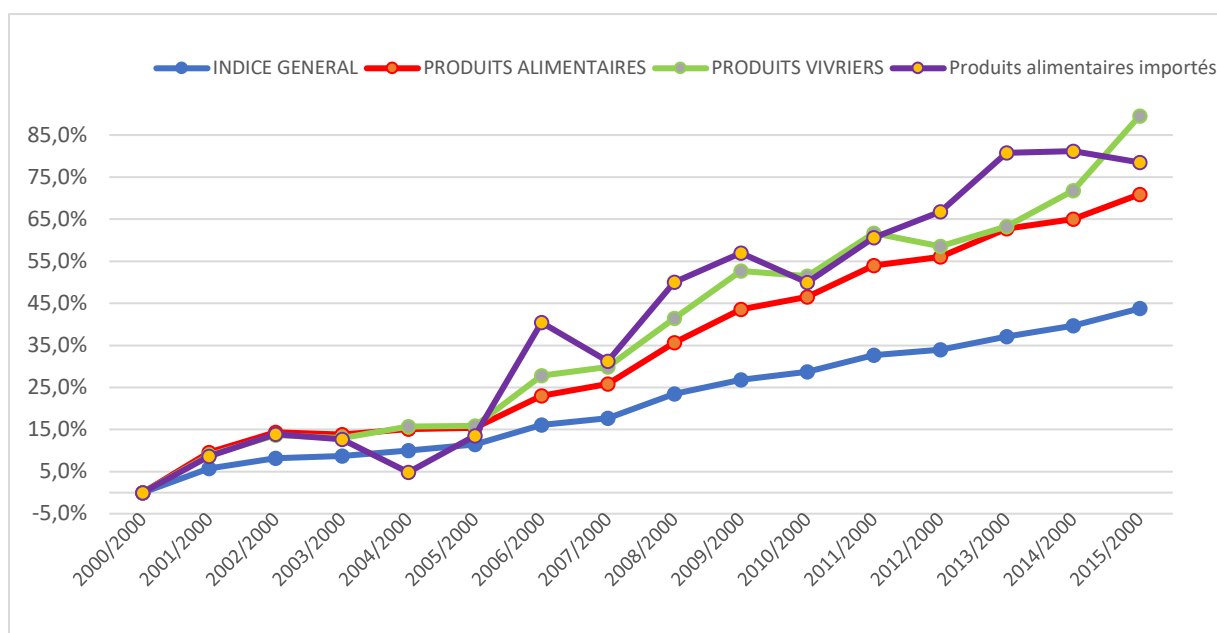
Graphique 2a : Evolution de l'inflation cumulée au Cameroun de 2000 à 2015, base 100 en 2000



Graphique 2b : Evolution de l'inflation cumulée à Doula de 2000 à 2015, base 100 en 2000



Graphique 2c : Evolution de l'inflation cumulée à Yaoundé de 2000 à 2015, base 100 en 2000



2.2.2.2. Exonérations de TVA électricité et eau

Les subventions à la consommation de cette source d'énergie distribuée par l'entreprise ENEO se sont traduites par une tarification modulée suivant les tranches de consommation, le soutien de l'Etat variant de 5 FCFA à 8 FCFA par KWh comme le montre le tableau ci-dessous. Il y a aussi eu une tranche sociale pour la consommation de l'eau, où les 10 premiers m3 sont exonérés de TVA. Au final comme le révèle le Rapport de la DGI (2016), ces exonérations ont représenté, en 2015, une dépense fiscale de 9,7 milliards de FCFA pour l'électricité et 462,5 millions de FCFA pour l'eau.

Tableau 2 : Tarification des abonnés de basse tension à usage domestique

Groupe	Tranche de consommation mensuelle en KWh	Tarification en francs CFA/kWh (hors TVA)			
		Mars 2008-Décembre 2010	Janvier 2011-Mai 2012		Depuis Juin 2012
		Abonné	Abonné	Soutien étatique	Abonné
Tranche 1	0-110	50	55	5	50
Tranche 2	111-400	70	76	6	79
Tranche 3	401-800	80	85	5	94
Tranche 4	>800	85	93	8	99

N.B. Exonération de TVA pour les 110 premiers kWh de consommation par mois

Il est à noter que ces subventions bénéficient très peu aux populations rurales qui ont un faible accès à ces commodités. D'après les données de l'ECAM4, en 2014, la proportion des ménages ayant accès à l'électricité était seulement 35,1 % en milieu rural contre plus de 95 % en milieu urbain. En ce qui concerne l'approvisionnement en eau, près de 8 ménages ruraux sur 10 (77,2 %) s'approvisionnent en eau de boisson auprès des forages, puits et rivières.

2.2.3 Transferts directs

2.2.3.1. Les transferts monétaires

D'une manière générale, les transferts de fonds sont en train de prendre progressivement de l'ampleur au Cameroun. Cependant, depuis 2013, il y a l'expérimentation à grande échelle des transferts monétaire à travers le Projet Filets Sociaux qui cible les ménages en situation et pauvreté chronique. Ce projet bénéficie d'un financement important de la Banque Mondiale (Voir l'encadré 2 en annexe pour une description des subventions aux ménages à travers le Projet Filets Sociaux).

Les résultats de l'évaluation du Projet Pilote réalisée en 2016 a montré les transferts monétaires ont permis d'améliorer sensiblement les conditions de vie des bénéficiaires. On a noté une forte réduction la pauvreté (monétaire, matérielle, physique et subjective) et d'amélioration du cadre de vie des ménages (matériaux du mur et du sol des logements). L'insécurité alimentaire a été réduite de plus de moitié, laissant place à une plus grande diversité alimentaire et une meilleure nutrition. La consommation alimentaire, en biens d'équipements, les dépenses d'investissement et autres dépenses de consommation ainsi que les revenus ont été accrus. Par ailleurs, ces transferts ont aussi favorisé l'accès au crédit et des investissements productifs. Les ménages dans l'activité agricole ont acheté des terres et de l'engrais et ont diversifié leurs cultures ; les ménages dans l'activité d'élevage ont acheté du bétail et de l'engrais. Les ménages entreprennent plus d'activités de microentreprise et ceux qui en disposaient déjà ont acheté des équipements. Le projet a également largement bénéficié aux ménages non-bénéficiaires car les effets de diffusion ont été importants (Banque Mondiale, 2016).

En dehors du Projet Filets sociaux, il y a des initiatives du Ministère des Affaires Sociales (MINAS) qui est impliqué dans l'assistance ponctuelle aux enfants abandonnés et aux enfants de la rue, aux personnes handicapées, aux personnes âgées ainsi qu'aux groupes culturels minoritaires vulnérables du pays. En outre, l'implication du MINAS se présente souvent sous la forme d'un appui aux institutions privées et des transferts de ressources aux CTD. Mais ces appuis ne sont pas bien organisés ce qui rend difficile l'évaluation de du nombre d'individus couverts ainsi que l'efficacité. Le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF) octroie également des aides et des subventions aux femmes en situation difficile (jeunes filles mères, filles libres ou prostituées, femmes battues, veuves, etc.) pour faire face à certains problèmes ou entreprendre des activités génératrices de revenus (MINEPAT, 2016).

2.2.3.2. Les transferts en nature

a. Dans le secteur de l'éducation

Il y a les programmes relatifs aux cantines scolaires pour remédier aux déficiences nutritionnelles des élèves et en même temps susciter la scolarisation de nombreux enfants. Ces programmes sont concentrés les régions et sont financés par PAM qui est chargé de la gestion de la logistique de la fourniture des produits alimentaires et le MINEDUB qui fait la supervision générale de la mise en œuvre. Les cantines scolaires touchent à peine 5,3% de tous les élèves du cycle primaire des trois régions septentrionales du pays (Banque Mondiale, 2012). Cette même institution (Banque Mondiale, 2016) révèle l'absence d'une politique concernant les cantines scolaires et leur faible niveau de financement au niveau de l'Etat.

En matière d'éducation, il y a aussi la distribution de manuels scolaires D'après la répartition budgétaire du MINEDUB au cours des années 2013, 2014, seulement 0,11% du budget de fonctionnement était consacré à l'achat des manuels scolaires. La distribution se fait sur une base rotative, couvrant une des trois premières classes de l'enseignement primaire chaque année. Les trois dernières classes de l'enseignement primaires ne sont pas prises en compte (MINEDUB, 2015). Les populations bénéficiaires sont essentiellement les élèves du milieu rural vivant dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et de l'Est.

Au niveau de l'enseignement supérieur, on peut citer les aides spéciales du Gouvernement à travers les stages de vacances, prime à l'excellence etc. qui permettent aux familles démunies de supporter les frais de scolarité universitaire.

b. Dans le secteur de la santé

Il y a la distribution gratuite de Moustiquaires Imprégnées d'Insecticide à Longue durée d'Action (MILDA). En 2001, lors de la première campagne nationale, 8,5 millions de moustiquaires ont été distribués. Au cours de la deuxième campagne nationale de distributions gratuite de 2011, ce nombre est passé à 12,4 millions. Les résultats de l'enquête qui a été réalisée par le MINSANTE avec l'appui de l'IFORD et de la Banque Mondiale ont révélé des avancées significatives dans la lutte contre le paludisme. En effet, entre 2011 et 2013, le taux de possession en MILDA dans la population a doublé, passant de 32% à 66% ; l'utilisation de la moustiquaire par la population avait triplé en passant respectivement de 14% à 42%. Dans les groupes vulnérables, l'utilisation des MILDA a plus que doublé sur la période ; ainsi, il est passé de 19% à 46% chez les moins de cinq ans et de 17% à 41% chez les femmes enceintes (MINSANTE, 2013).

c. Dans le secteur de l'agriculture

Les agriculteurs bénéficient de transferts en nature (engrais, semences, petit équipement) du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER). Par exemple, pour la campagne agricole 2017, 5,4 millions de boutures de manioc ont été mis à la disposition des producteurs, de même que 3 millions de plants de bananier-plantain, 1000 de semences de maïs, 725 000 tonnes de semences de riz, ainsi que 500 000 tonnes de semences d'ignames

(MINADER, 2017). Parfois les agriculteurs reçoivent aussi des petits équipements agricole (houes, machettes, brouettes, etc.) des administrations notamment du MINADER et du MINEPAT.

Initialement, les subventions octroyées à la production visent à promouvoir l'emploi et la création de la richesse au sein des populations pratiquant des activités dans les sous-secteurs concernés. Si les subventions aux sous-secteurs agriculture, élevage et pêche, etc. souvent pratiqués par les populations à incidence de pauvreté élevée, visent à relever leur niveau de vie, et partant, à réduire les inégalités, le résultat n'est pas pareil pour ce qui est des subventions énergétiques. Ces dernières, en particulier celles concernant les produits pétroliers et le gaz, n'ont pas été ciblées ; elles profitent ainsi à tous les consommateurs, et bien mieux aux gros consommateurs issus des couches aisées. Ce faisant, elles auraient contribué à perpétuer voire à accentuer les inégalités entre pauvres et riches au sein de la population générale.

3. Revue de la littérature

Durant ces dernières décennies, de nombreuses études aussi bien théoriques qu'empiriques ont investigué la relation entre la croissance et les inégalités (Barro, 2000 ; Fang *et al.*, 2015 ; Lundberg et Squire, 2003 ; Nissim, 2007 ; Rubin et Segal, 2015 ; Wahiba et El Weriemmi, 2014). Ces études se sont inspirées de la courbe de Kuznets (1955) qui décrit une relation en forme de « U renversé » entre le niveau de richesse d'un pays et son niveau d'inégalité. Bien qu'il n'y ait pas toujours eu de consensus sur le sens réel de la causalité malgré les nombreuses vérifications empiriques, le désir de réduction de la pauvreté a conduit à ajouter cette dernière dimension au débat (Adams Jr, 2004 ; Dollar et Kraay, 2000 ; Fambon, 2005). Ce choix est sous-tendu par l'idée selon laquelle la meilleure stratégie économique à suivre est la réduction de la pauvreté.

Cette nouvelle orientation a permis de mettre en évidence les politiques de redistribution comme moyen de lutte contre les inégalités issue de la croissance (Ravallion, 1997). En effet, l'existence des inégalités dépend de deux éléments à savoir le revenu moyen et l'ampleur de la redistribution. Ainsi, la réduction de la pauvreté est la résultante de l'un des mécanismes suivants : d'une part, l'augmentation du revenu moyen de la population en faisant fi de la redistribution ; d'autre part, laisser le revenu moyen constant tout en redistribuant les retombés de la croissance aux populations pauvres. Il existe plusieurs instruments pour mettre en œuvre cette redistribution dont les effets sur les inégalités sont mitigés. On peut citer la fiscalité, les transferts sociaux ainsi que les services publics. Leur impact peut être perçu sous le prisme de l'efficacité qu'ils ont sur la réduction des inégalités ou les conséquences en termes d'équité/égalité entre les différents groupes de population.

En revanche, selon les libéraux le marché devrait être la seule variable à réguler l'activité. Pour ces derniers, la pauvreté serait le résultat du moindre effort des pauvres et distribuer des revenus à cette population les désinviterait à fournir des efforts pour s'en sortir (Attanasio et Binelli, 2004). Cette vision est mise à mal par les keynésiens pour qui la redistribution des revenus est nécessaire non seulement pour améliorer la condition des plus pauvres, mais aussi pour relancer la croissance économique. En effet, la propension marginale à consommer élevée des pauvres fait qu'une grande partie des revenus qui leur est versée sera consacrée à la consommation ce qui permettra de relancer la demande des biens et services auprès des entreprises. Dans ce cadre, les politiques de subvention qui sont les plus utilisées pour réduire les inégalités recouvrent plusieurs types d'interventions : des remises de taxes, des réductions de prix, des aides financières directes. Cependant, la réponse des populations (l'efficacité) aux différentes politiques dépend de leur sensibilité aux prix.

De nombreuses études ont montrés que certaines subventions dans le but d'aider les plus pauvres profitent plutôt aux revenus élevés accroissant ainsi les inégalités. Bertail et Caillavet (2008) trouvent qu'une subvention en direction des fruits et légumes frais en France bénéficierait en priorité aux classes de ménages les plus aisés. De même, en Norvège, supprimer la TVA sur les légumes augmenterait dans une plus grande mesure les achats des consommateurs à revenu élevé (Gustavsen et Rickertsen, 2006). En outre, aux États-Unis, Nnoaham *et al.* (2009) ne trouvent pas d'effets positifs plus importants pour les

plus défavorisés. Par ailleurs, les effets de substitution entre les produits sont cruciaux en particulier lorsque les achats se reportent vers d'autres catégories de biens : dans le cas d'élasticités croisées plus fortes pour les populations défavorisées, les effets des subventions sur un bien vont se reporter sur un autre bien.

Du fait des réponses diverses aux réductions de prix, les politiques de subvention peuvent être inefficaces, voire aggraver les inégalités alors qu'on attend d'elles un effet compensateur découlant de la réduction de la pauvreté. Dans la grande majorité des cas, lorsqu'on utilise une segmentation selon le revenu, on trouve des effets différents du prix sur la consommation selon les groupes sociaux, entre lesquels il est difficile d'arbitrer. Par ailleurs, les résultats d'un essai randomisé en Nouvelle-Zélande étudiant l'effet des réductions de prix en supermarché sur l'achat des produits recommandés ne révèlent pas de variations en fonction du revenu (Blakely *et al.*, 2011), suggérant que l'action sur les prix n'est pas un instrument clivant selon le revenu, du moins dans ce cas pour la consommation de certains produits.

En outre, plusieurs travaux incluant les études d'intervention analysent l'impact sur la consommation et la santé des bons d'achat distribués à des populations défavorisées. Ces coupons peuvent concerner l'ensemble de l'alimentation ou se limiter à des produits recommandés tels que les fruits et légumes frais (marchés de producteurs) ou en conserves (magasins ou colis). Afin de contrôler la destination finale de ce surcroît de pouvoir d'achat, les études privilégient les scénarios concernant des coupons ciblés sur des produits. Black *et al.* (2012) ont analysé 14 études évaluant l'effet de politiques de subvention. Ainsi, dans des populations de mères à bas revenus bénéficiaires de programmes d'aide alimentaire aux États-Unis, on relève un effet positif de coupons fruits et légumes sur la consommation de ces produits (Anderson *et al.*, 2001 ; Herman *et al.*, 2008 ; Wilde *et al.*, 1999). C'est également le cas, au Royaume-Uni (Burr *et al.*, 2007) et en Nouvelle-Zélande (Ni Mhurchu *et al.*, 2009), lorsque les coupons concernent l'ensemble de l'alimentation. En ce qui concerne d'autres indicateurs nutritionnels et biomarqueurs, les effets des programmes de subvention sur l'ensemble de l'alimentation varient selon les indicateurs retenus, avec quelques impacts positifs pour Bailey *et al.* (1983) et Rush *et al.* (1988) ou une absence d'effet (Pehrsson *et al.*, 2001). Pour les études portant sur les femmes enceintes, l'impact positif de ces programmes paraît bien établi, en particulier au niveau de l'augmentation de poids des nouveau-nés (Bailey *et al.*, 1983 ; Metcalf *et al.*, 1985 ; Rush *et al.*, 1988). Ce critère d'amélioration de la santé des populations défavorisées pourrait donc être de nature à réduire les inégalités sociales de santé.

Par ailleurs, en termes de coût/efficacité, une étude de simulation à partir de données françaises (Mouzon *et coll.*, 2011) compare une politique de coupons visant le 1er décile de revenu de la population (d'une valeur de 100 € par personne et par an) versus une politique non ciblée de réduction de la TVA (de 3,4 %) sur les fruits et légumes. Elle conclut à l'avantage de la réduction de la TVA sur le plan global. Cependant, Anderson *et al.* (2001), Herman *et al.* (2008) et Yen (2010) montrent que la politique de coupons couplée à de l'éducation nutritionnelle a un effet positif sur la qualité de la consommation alimentaire des personnes défavorisées. Pour Dong et Leibtag (2010), la fourniture de coupons serait plus efficace que la simple réduction de prix.

En revanche, la plupart des travaux sur les substitutions entre aliments induites par des changements dans la structure des prix relatifs soulignent l'incertitude des résultats ou mentionnent des reports de consommation défavorables (Fletcher *et al.*, 2010 ; Nordström et Thunström, 2009). Il est à noter que peu de travaux considèrent l'ensemble de la consommation pour la modélisation (Caillavet *et al.*, 2009 ; Mytton *et al.*, 2007 ; Smed *et al.*, 2007). De plus, les travaux issus de l'analyse économétrique de la demande portent (pour des raisons de disponibilité de données) sur les achats destinés à la consommation au domicile. Or la contribution du secteur hors domicile peut être importante, selon les données nord-américaines (Todd *et al.*, 2010). Il est donc très hasardeux de tirer des conclusions à partir de l'étude d'un groupe d'aliments, ce qui de fait porte des réserves sur la majorité des études citées. En outre, la politique fiscale joue sur les achats, mais peut n'être pas directement liée à la consommation ou au poids si l'environnement de vie ne permet pas l'utilisation effective des produits (Faith *et al.*, 2007).

Au-delà des biens, les pauvres ont souvent un accès limité aux services qui pourraient leur permettre d'échapper à la pauvreté. Cibler la fourniture de ces services aux pauvres permettrait également de lutter contre la pauvreté et les inégalités. C'est ainsi que les arguments en faveur des subventions gouvernementales pour la fourniture de services de base que sont l'éducation et la santé sont bien établis dans la littérature (Ablo et Reinikka, 1998 ; Castro-Leal *et al.*, 1999 ; Davoodi *et al.*, 2010 ; Demery *et al.*, 1996 ; Gaddis et Demery, 2012). Par contre, Castro-Leal *et al.* (2000) montre que les dépenses publiques consacrées aux soins de santé curatifs favorisent principalement les plus aisés plutôt que les pauvres. Il conclut par ailleurs que ce problème ne peut pas être résolu qu'en ajustant les allocations de subventions, mais les contraintes qui empêchent les pauvres de bénéficier de ces services doivent également être prise en compte pour que les subventions publiques soient efficaces.

4. Méthodologie

4.1. Les données

Les données utilisées proviennent de deux principales sources. D'une part, les enquêtes sur le suivi des dépenses publiques et la satisfaction des bénéficiaires (Public Expenditure Tracking Survey), PETS 1 et PETS 2, conduites respectivement en 2003-2004 et 2010 par l'Institut National de la Statistique (INS). D'autre part, les Enquêtes Camerounaises auprès des Ménages, ECAM 2 et ECAM 3, réalisées également par l'INS respectivement en 2001 et 2007.

La santé, l'éducation primaire et l'éducation secondaire ont constitué les secteurs couverts par les enquêtes PETS autour des volets santé et éducation. Les données collectées visaient à (1) identifier les éventuels dysfonctionnements dans le circuit de l'exécution budgétaire, (2) obtenir l'appréciation des bénéficiaires sur la qualité des prestations des services reçus, et (3) élaborer un projet de plan d'actions prioritaires pour assurer une plus grande traçabilité dans la gestion des dépenses publiques et améliorer la qualité des prestations des services publics. Ainsi, les enquêtes PETS collectent entre autres les informations sur les dépenses publiques et subventions octroyées par l'Etat aux formations sanitaires (hôpitaux de district, centres médicaux d'arrondissement et centre de santé intégrée) et établissements scolaires (primaire et secondaire) aussi bien publics que privés². Les données collectées couvrent l'ensemble du pays à travers 12 zones d'enquêtes correspondant aux 10 régions administratives du pays, plus les deux principales métropoles Yaoundé et Douala. La répartition des échantillons est résumée dans le tableau 3.

Tableau 3 : Répartition des échantillons PETS 1 et 2

Source : Enquêtes PETS 1 et 2

Régions	PETS 1 (2003/2004)			PETS 2 (2010)		
	Formations sanitaires	Etablissements primaires	Etablissements secondaires	Formations sanitaires	Etablissements primaires	Etablissements secondaires
Douala	12	58	33	16	57	36
Yaoundé	11	56	33	8	52	35
Adamaoua	12	55	27	13	52	26
Centre	12	60	35	20	53	33
Est	12	56	27	18	52	25
Extrême-Nord	12	68	27	22	55	32

² PETS 2 volets santé et éducation ont été conduits en 2010. Cependant, PETS 1 volet santé a été conduit en 2003, tandis que PETS 1 volet éducation l'a été en 2004. Les informations relatives à la traçabilité de la dépense publique ont été collectées essentiellement pour l'exercice budgétaire 2008-2009 pour PETS 2, et l'exercice budgétaire 2001-2002 pour PETS 1.

Littoral	12	52	35	14	55	35
Nord	12	61	27	12	49	33
Nord-Ouest	12	60	35	15	54	36
Ouest	12	59	33	18	55	32
Sud	12	54	31	13	53	32
Sud-Ouest	12	59	35	15	49	33
Ensemble	143	698	378	164	636	388

Les enquêtes ménages ECAM 2 et 3 présentent également la même couverture géographique du pays. Ceci offre la possibilité d'affecter à chaque zone d'enquête, les montants des dépenses publiques et subventions calculés à l'aide des données PETS³. En outre, les enquêtes ECAM 2 et 3 fournissent les informations à l'échelle des ménages et des individus nécessaires pour l'analyse de l'incidence des dépenses publiques et subventions. On peut citer notamment les revenus et les dépenses de consommation des ménages, l'utilisation des services (dont la santé, l'éducation primaire, l'éducation secondaire), les caractéristiques sociodémographiques (région, milieu de résidence, sexe, âge taille du ménage, lien de parenté avec le chef du ménage, etc.). Les enquêtes ménages ECAM 2 et 3 portent respectivement sur des échantillons représentatifs de 56 443 individus (dont 10 992 ménages) et 51 836 individus (dont 11 391 ménages).

4.2. Méthode d'analyse de l'incidence des dépenses publiques et subventions

La mesure des bénéfices que tirent les individus de l'offre des biens publics a été largement documentée dans la littérature économique. Alors que le prix payé par le consommateur reflète la valeur marginale implicite des biens marchands et sert d'indicateur pour apprécier leur incidence sur les individus, ceci n'est pas le cas des services publics ou même la subvention des biens privés. De manière globale, deux approches ont été développées pour évaluer les bénéfices des dépenses et subventions gouvernementales. La première approche met l'accent sur l'évaluation effectuée par les individus des biens ou services dont ils sont bénéficiaires (Aaron & McGuire 1970). Il s'agit d'une approche axée sur la demande consistant à la détermination d'un prix virtuel supposé « marchand ». Toutefois, cette démarche est confrontée à plusieurs limites telles que la non prise en compte des coûts de l'offre/financement des biens ou services, la subjectivité de l'évaluation par les bénéficiaires, les données difficiles à collecter et parfois peu représentatives et incomplètes lorsqu'elles existent⁴ (de Wulf 1975 ; Cornes 1995).

³ En effet, les allocations budgétaires de l'Etat aux secteurs de la santé et l'éducation (primaire et secondaire) ont peu varié entre 2001 et 2003-2004 d'une part, et 2007 et 2010 d'autre part. Ainsi, on fait l'hypothèse que les montants des dépenses publiques et subventions octroyées par l'Etat observeraient cette même tendance si les enquêtes PETS 1 et 2 étaient conduites environs 2 ans plus tôt.

⁴ En plus du suivi de la dépense budgétaire, les enquêtes PETS 1 et 2 ont un volet sur l'évaluation du degré de satisfaction des populations bénéficiaires des services publics (santé et éducation).

Ces limites ont accru l'intérêt pour une deuxième approche moins centrée sur la demande et consistant à estimer la valeur de l'offre des biens publics à leur coût marginal (Brennan 1976 ; Demery *et al.* 1999). Cette analyse de l'incidence (Benefit incidence) combine les coûts de l'offre/financement des biens ou services par le gouvernement aux informations sur leur utilisation par ménages, pour estimer les bénéficiaires et évaluer leur distribution au sein de la population (Van de Walle & Nead 1995)⁵. L'analyse de l'incidence peut se resumer en trois principales étapes :

- Premièrement, l'estimation des coûts (ou subventions) unitaires de l'offre/ financement du bien ou service. Cette estimation s'obtient à partir des dépenses courantes car l'analyse se focalise sur les bénéficiaires courants. Les dépenses retenues ici concernent non seulement les dépenses publiques (de fonctionnement et d'investissement) allouées par l'Etat aux unités (formations sanitaires et établissements scolaires) publiques, mais aussi les subventions octroyées aux unités privées. Les données sont tirées des enquêtes PETS.
- Deuxièmement, les coûts (subventions) unitaires sont affectés aux ménages (individus) identifiés, en général à partir des enquêtes ménages, comme éligibles et bénéficiaires des biens ou services financés. En effet, les ménages et individus qui utilisent un bien ou service financé ou subventionné par l'Etat reçoivent des transferts indirects, mais personnels. Ainsi, l'analyse de l'incidence mesure la distribution de ces transferts à travers la population.
- Enfin, les individus sont constitués en sous-groupes de la population, selon un indicateur de bien-être (les dépenses publiques par tête des ménages auxquels ils appartiennent, Castro-Leal *et al.* 2000), pour comparer la distribution des dépenses publiques et subventions à travers les différents groupes.

De manière formelle, les bénéficiaires (incidence) des dépenses publiques et subventions dans les secteurs de la santé, l'éducation primaire et l'éducation secondaire sont donnés par :

$$X_j = \sum_{k=1}^{12} \sum_{i=1}^3 \frac{E_{ijk}}{E_i} \left(\frac{S_{ik}}{S} \right) = \sum_{k=1}^{12} \sum_{i=1}^3 e_{ijk} \cdot S_{ik}$$

Où X_j est le montant total des dépenses publiques et subventions imputées au groupe j . De même, k indique chacune des 12 régions retenues pour l'estimation des coûts unitaires, et i représente les chacun des 3 secteurs retenus (santé, éducation primaire et éducation secondaire). E_{ijk} représente le nombre d'individus bénéficiaires du service financé dans le secteur i , du groupe j , dans la région k . S_{ik} désigne le montant des dépenses publiques et subventions dans le secteur i , pour la région k . S est le montant total des dépenses publiques et subventions de l'Etat. Le ratio $\frac{S_{ik}}{E_i}$ correspond au coût (subvention) unitaire pour l'offre/ financement du secteur i , dans la région k . Deux facteurs permettent d'apprécier les comportements des ménages et de l'Etat. D'une part, les décisions des ménages (individus)

⁵ Cette analyse d'incidence est appropriée pour mettre en relief d'une part les dépenses publiques et les subventions du gouvernement, et d'autre part les inégalités au sein de la population. Cependant, elle ne consiste pas en une évaluation de l'impact des dépenses publiques sur la santé ou l'éducation. Par exemple, elle ne détermine pas la valeur thérapeutique du financement des soins de santé ou l'impact sur les indicateurs de santé des populations.

s'apprécie à partir de e_{ijk} qui désigne la part du groupe j dans l'effectif des bénéficiaires du secteur i , dans la région k . D'autre part, les allocations de l'Etat s'observent à partir de s_{ik} qui représente la part du secteur i de la région k dans le total des dépenses publiques et subventions (de santé et d'éducation).

5. Résultats

5.1. Dépenses des ménages et accès aux services de santé et d'éducation

Des statistiques descriptives sur la structure des dépenses des ménages et l'accès aux services de santé et d'éducation sont indispensables pour l'analyse de l'incidence des dépenses publiques et subventions. Le tableau 2 présente la répartition par quintiles de niveau de vie, les dépenses annuelles de santé et d'éducation⁶ des ménages en 2001 et 2007. Trois principales observations peuvent être dégagées à cet égard.

Premièrement, qu'elles soient affectées à la santé ou l'éducation, les dépenses des ménages augmentent normalement avec le niveau de vie. Tandis que les ménages les plus pauvres (20% les plus faibles) ont consacré près de 62 000 frs en 2001 pour les besoins de santé, les ménages les plus riches (20% les plus élevés) ont consacré près du quintuple la même année. Cette tendance est également observée en 2007. Alors que les ménages les plus pauvres ont effectué des dépenses annuelles d'éducation de près de 25 000 frs, celles des plus riches se sont élevées à 147 000 frs environs.

Deuxièmement, il est nécessaire de s'intéresser à la part des dépenses de santé et d'éducation des ménages dans leurs dépenses non-alimentaires d'une part, et leurs dépenses totales d'autre part. Les dépenses pour les soins de santé ont représenté en moyenne 18% des dépenses non alimentaires en 2001 et seulement 6% en 2007. De même, les dépenses des ménages pour les soins de santé ont pesé pour 6,5% en moyenne des dépenses totales en 2001, et 3,7% en 2007. Ce déclin en valeur et de manière relative des dépenses de santé s'explique sans doute par l'amélioration du financement des politiques de santé, notamment la gratuité de certains soins de santé à l'endroit des mères et enfants, mise en place entre 2001 et 2007 dans le cadre de l'agenda des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ces mesures financées par l'Etat avec l'appui de ses partenaires, ont consisté à réduire les coûts d'accès à la santé supportés par les ménages. Un résultat similaire se dégage de l'analyse de les pourcentages des dépenses d'éducation dans les dépenses non alimentaires et dépenses totales.

⁶ Les données collectées par les enquêtes auprès des ménages (ECAM 2 et 3) sur les dépenses d'éducation ne se limitent pas aux cycles primaire et secondaire.

Tableau 4 : Structure des dépenses des ménages, répartition par quintiles

Source : Enquêtes ECAM 2 et 3

Niveau de vie (quintiles)		Dépenses annuelles de santé			Dépenses annuelles d'éducation		
		Montant (milliers FCFA)	% des dépenses		Montant (milliers FCFA)	% des dépenses	
			non alimentaires	totales		non alimentaires	totales
ECAM 2001							
Plus pauvres	Q1	61 585	16,98	6,34	54 786	10,80	4,67
	Q2	94 369	18,02	6,59	81 681	11,10	4,88
	Q3	111 130	17,53	6,39	102 965	11,51	5,07
	Q4	154 930	18,42	7,01	137 810	11,72	5,32
Plus riches	Q5	306 091	21,07	7,60	256 342	11,63	5,83
ECAM 2007							
Plus pauvres	Q1	31 498	6,88	3,22	25 340	5,91	2,74
	Q2	42 738	6,89	3,43	44 428	6,64	3,43
	Q3	62 968	7,12	3,83	75 156	7,22	4,14
	Q4	85 455	6,58	3,87	105 912	7,13	4,38
Plus riches	Q5	138 444	6,03	3,92	146 790	5,67	3,75

Troisièmement, la répartition par quintiles de niveau de vie des pourcentages des dépenses de santé et d'éducation dans les dépenses non alimentaires et totales dégage une certaine ambiguïté. En effet, les ménages le plus pauvres sont susceptibles d'enregistrer des pourcentages plus élevés que les ménages les plus riches. Même si ce constat se vérifie pour la part des dépenses de santé dans les dépenses non alimentaires en 2007, il n'en demeure pas pas moins vrai que ces pourcentages observent la même répartition par quintiles des dépenses de santé et d'éducation en valeur. On conclut alors que de manière globale, le poids des dépenses de santé et d'éducation augmente très faiblement avec les niveaux de vie des ménages.

L'examen des dépenses des ménages effectuée précédemment renseigne sur la demande des services de santé et d'éducation. L'analyse peut être complétée par l'examen de l'accès à la santé et l'éducation afin de comprendre à quels types de formations sanitaires ou établissements les populations recourent le plus selon leur niveau de vie. Les résultats récapitulés dans le tableau 3 ci-dessous sont conformes à ceux établis dans la littérature (Castro-Leal *et al.* 2000 ; Davoodi *et al.* 2010). En effet, les ménages les plus pauvres s'orientent davantage vers des structures publiques comparativement aux ménages plus riches qui sont plus disposés et capables de supporter des coûts d'accès élevés.

Concernant l'accès à la santé, 33,10 % des individus les plus riches déclarent en 2001 avoir été malades au cours des 2 semaines ayant précédé l'enquête. Ce taux est de 27,89 % pour les individus les plus pauvres qui sont en général moins enclins à déclarer un mauvais état de

santé (Chernikovsky & Meesook 1986 ; van de Walle 1995). En outre, ils effectuent davantage leurs consultations auprès des formations sanitaires publiques (42,32 % des malades déclarés) ou consultent des acteurs informels tels que les vendeurs ambulants de médicaments et tradipraticiens (27,9 % des malades déclarés). Même si les individus les plus riches consultent également en grande partie les formations sanitaires publiques (51,85 % des malades déclarés), le reste s'oriente en minorité vers des acteurs informels (14,74 % des malades déclarés) au bénéfice des formations sanitaires privées (33,41 % des malades déclarés). Cette structure de l'accès à la santé est également observée en 2007. L'on note en plus qu'à défaut de procéder à des consultations en cas de maladie, la proportion des individus qui n'effectuent aucune consultation décroît avec le niveau de vie, ce qui montre que cette pratique est privilégiée par les individus davantage pauvres.

Pour ce qui est de l'accès à l'éducation primaire et secondaire, les taux de scolarisation sont assez élevés et se sont améliorés entre 2001 et 2007. Autant les riches que les pauvres étaient en majorité scolarisés au sein des établissements publics en 2001 ; 77,49 % des scolarisés chez les plus pauvres et 71,79 % des scolarisés chez les plus riches. Ce taux a augmenté en faveur des plus pauvres en 2007 faisant passer la proportion des scolarisés dans les établissements publics à 88,26 % pour les plus pauvres et 57,75 % pour les plus riches. Les taux de fréquentation des établissements privés augmentent considérablement avec le niveau de vie des ménages, 11,74 % seulement pour les plus pauvres et 42,25 % pour les plus riches. Cette tendance pourrait s'expliquer par la politique éducative de gratuité de l'enseignement primaire au Cameroun.

Tableau 5 : Accès à la santé et l'éducation, répartition par quintiles

Source : Enquêtes ECAM 2 et 3

Niveau de vie (quintiles)		ECAM 2001					ECAM 2007				
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
Malades (%)		27,89	30,44	29,11	32,67	33,10	22,53	23,58	25,42	25,03	27,06
Consultations	Public	42,32	44,80	48,11	50,83	51,85	24,18	30,12	29,51	32,71	38,25
	Privé	29,78	29,77	29,53	31,06	33,41	13,40	13,23	24,11	29,21	31,13
	Informel	27,90	25,43	22,36	18,10	14,74	27,04	27,75	19,58	14,61	10,36
	Aucune	-	-	-	-	-	35,38	28,90	26,81	23,47	20,26
Scolarisation (%)		71,31	73,31	72,67	72,63	73,03	80,88	80,83	79,93	78,51	74,21
Etablissement	Public	77,49	76,31	75,85	73,19	71,79	88,26	80,65	74,62	66,12	57,75
	Privé	22,51	23,69	24,15	26,81	28,21	11,74	19,35	25,38	33,88	42,25

5.2. Dépenses publiques et subventions de santé et d'éducation

L'Etat finance l'accès à la santé et à l'éducation à travers des dotations budgétaires aux structures (formations sanitaires et établissements) publiques, mais aussi des subventions aux structures privées. Les dépenses publiques et subventions sont alors constituées comme des transferts que reçoivent les bénéficiaires des services de santé et d'éducation. La première étape de l'analyse de l'incidence des dépenses publiques et subventions consistera alors à estimer des coûts (subventions) unitaires pour le financement par l'Etat de l'accès aux soins de santé et à l'éducation (primaire et secondaire). Les calculs effectués par milieu de résidence et région en 2003/2004 et 2010 sont résumés dans le tableau 4 ci-dessous.

Dans l'ensemble, les dépenses publiques et subventions de santé et d'éducation ont augmenté entre les deux dates. Elles sont par exemple passées de 1 572 millions de francs CFA en 2003/2004 à 2 174 millions en 2010. Cette augmentation s'est traduite par une amélioration des subventions par unité de bénéficiaire dans les trois secteurs (santé, éducation primaire et éducation secondaire). Alors que la subvention unitaire dans l'éducation primaire était évaluée à 19 784 francs CFA en 2003/2004, elle est passée à 68 344 francs en 2010. Cette évolution quoique favorable peut cacher des disparités régionales ou même indexées au milieu de résidence.

Tableau 6 : Dépenses publiques et subventions de santé et d'éducation

Source : Enquêtes ECAM 2 et 3, PETS 1 et 2. Notes : les montants (Mnt.)

sont en millions de francs CFA. Les coûts (subventions) unitaires sont en unités de francs CFA

Localités	PETS 1 (2003/2004)						PETS 2 (2010)					
	Santé		Education primaire		Education secondaire		Santé		Education primaire		Education secondaire	
	Mnt.	C.U.	Mnt.	C.U.	Mnt.	C.U.	Mnt.	C.U.	Mnt.	C.U.	Mnt.	C.U.
Milieu												
Urbain	1 138,1	7 106	1 088,0	28 363	3 570,2	67 136	1 713,1	26 397	4 946,6	114 583	3 790,0	66 596
Rural	434,0	2 241	595,5	12 742	1 615,1	25 343	460,5	10 869	482,4	36 268	1 302,1	32 085
Régions												
Douala	112,4	3 584	254,7	34 156	545,9	52 536	609,6	72 842	807,7	156 206	407,6	62 925
Yaoundé	80,4	2 443	277,1	35 619	612,9	55 656	762,0	72 970	2 852,7	470 123	768,9	101 464
Adamaoua	123,3	4 785	42,9	7 054	415,7	50 031	56,5	8 853	173,6	36 383	446,4	70 055
Centre	212,9	6 844	101,1	13 025	463,3	43 324	138,9	18 549	549,9	92 758	286,9	39 894
Est	75,6	3 126	151,5	26 011	443,0	55 542	15,4	2 921	23,4	4 413	232,6	36 918
Extrême-Nord	83,9	1 680	141,7	12 140	359,6	22 537	123,1	8 333	63,7	6 023	772,1	60 243
Littoral	139,9	7 263	75,8	16 728	399,6	63 704	117,2	25 331	132,9	36 134	294,1	61 630
Nord	173,6	5 603	133,1	18 137	279,5	27 937	76,6	8 144	11,2	1 648	542,4	59 559
Nord-Ouest	113,8	4 761	115,2	19 249	406,9	50 698	136,2	12 230	690,2	74 747	292,8	28 544
Ouest	82,9	2 236	166,1	17 947	558,6	44 260	96,4	6 810	414,9	3 783	355,2	28 492
Sud	223,9	8 615	137,4	21 966	263,8	30 850	34,9	5 383	69,7	15 035	427,5	70 688
Sud-Ouest	149,0	7 026	86,5	16 881	436,2	61 546	6,8	777	12,3	1 963	265,4	32 758
Ensemble	1 572,2	4 443	1 683,5	19 784	5 185,3	44 353	2 173,7	20 263	5 429,1	68 344	5 092,1	52 230

Une part importante des dépenses publiques et subventions (plus de 80 %) est affectée en milieu urbain. Par exemple, 4 947 millions de francs CFA dans le secteur de l'éducation primaire en 2010 en zone urbaine, contre 482 millions seulement en zone rurale. Les subventions unitaires se trouvent alors plus élevées en milieu urbain qu'en zone rurale. Elles se sont également améliorées entre les deux dates. En outre, l'écart entre les deux zones a été réduit. Néanmoins, si cela a été le cas dans la santé et l'éducation secondaire, ceci n'est pas vérifié dans l'éducation primaire car les subventions unitaires étaient 2,24 fois plus élevées dans le milieu urbain qu'en zone rurale en 2003/2004, mais 3,16 fois plus élevées en 2010. Les disparités sont encore plus soulignées à l'échelle régionale. Alors que les subventions unitaires s'améliorent considérablement dans certaines régions (par exemple, l'Adamaoua, le Centre et le Nord-Ouest pour ce qui est de l'éducation primaire), elles

baissent dans d'autres (par exemple, l'Est, l'Extrême-Nord et l'Ouest). De telles disparités soulèvent la problématique de l'adéquation entre l'affectation des dépenses publiques et subventions et les besoins identifiés à travers l'évaluation des bénéficiaires potentiels. Cette question peut trouver réponse dans l'analyse de l'incidence des dépenses publiques et subventions.

5.3. L'incidence des dépenses publiques et subventions de santé et d'éducation

5.3.1. Bénéfices acquis des dépenses publiques et subventions de santé et d'éducation

Après l'estimation des subventions unitaires, l'analyse de l'incidence des dépenses publiques et subventions se poursuit par l'affectation des subventions aux utilisateurs (bénéficiaires) et la comparaison de la répartition des subventions entre les différents groupes (selon le niveau de vie des ménages). Il s'agit alors d'évaluer les bénéfices que les individus acquièrent des dépenses publique et subventions, puis analyser leur répartition au sein de la population (Filmer 2003). Des résultats présentés dans le tableau 5 ci-dessous, plusieurs observations peuvent être dégagées.

Tout d'abord, les bénéfices acquis des dépenses publiques sont largement inférieurs aux subventions unitaires. Par exemple, chaque individu bénéficiaire⁷ d'une consultation tire 711 francs CFA des dépenses publiques et subventions en 2001, alors que la subvention unitaire s'élevait à 4 443 francs CFA. Cet écart s'observe également pour les autres services et pour les deux dates. Il montre à suffisance que le financement de l'Etat à travers les dépenses publiques et subventions ne constituent pas des transferts directs aux populations.

Ensuite, l'incidence des dépenses publiques et subventions s'est améliorée entre 2001 et 2007 pour l'ensemble des trois secteurs. La hausse est plus observée dans l'éducation primaire sans doute en raison de la politique de gratuité de ce cycle d'éducation dans le public. Les bénéfices acquis sont passés de 3 519 francs CFA en 2001 à 10 350 francs CFA en 2007. Toutefois, cette évolution favorable n'a pas la même ampleur pour tous les groupes. Elle est plus importante pour les individus issus des ménages le plus riches. En effet, les bénéfices acquis dans l'éducation primaire ont pratiquement doublés chez les plus pauvres (passant de 2 761 à 5 547 francs CFA), alors qu'ils ont sensiblement quadruplés chez les plus riches (passant de 4 382 à 16 672 francs CFA). Cette évolution est de manière globale observée pour les deux autres services (santé et éducation secondaire).

Enfin et dans le même ordre d'idées, les plus riches semblent mieux bénéficier des dépenses publiques que les plus pauvres indépendamment du secteur retenu. Ce constat s'effectue

⁷ Le calcul des bénéfices acquis est également effectué pour les individus éligibles ou bénéficiaires potentiels des services financés par l'Etat. Tous les membres du ménage ont été retenus comme éligibles du service de santé, les enfants de 3 à 12 ans ont été retenus pour l'éducation primaire, et ceux de 9 à 25 ans pour l'éducation secondaire. Le taux de participation est déduit en rapportant pour l'ensemble des ménages, le nombre de membres bénéficiaires à l'effectif des éligibles. Sans surprise, les bénéfices acquis des dépenses publiques et subventions sont en moyenne inférieurs pour les personnes éligibles que pour les bénéficiaires mêmes. Autrement dit, les bénéficiaires des services publics tirent un meilleur profit du financement de l'Etat à travers les dépenses publiques et subventions.

à partir des trois dimensions d'analyse : les taux de participations, les bénéfices acquis (autant par les éligibles que par les bénéficiaires), et la proportion des bénéfices acquis. En effet, les taux de participation sont plus élevés chez les plus riches, et parfois au dessus de la moyenne d'ensemble. Ceci corrobore les résultats précédents montrant que l'accès aux services publics (santé et éducation) est plus important chez les plus riches. En outre, hormis l'éducation secondaire en 2007, les bénéfices acquis par les individus les plus riches sont toujours supérieurs à ceux enregistrés par les individus les plus pauvres. Ces bénéfices croissent en général avec le niveau de vie des individus. Cette tendance se répercute sur la répartition par quintiles de la proportion des bénéfices acquis. Par exemple dans le secteur de la santé en 2007, alors que les bénéfices acquis représentaient 17,1 % du financement de l'Etat, les plus pauvres n'ont bénéficié que de 1,4 %, alors que les plus riches ont tiré profit de 6,6 %. Cette répartition des bénéfices acquis montre qu'il pourrait alors avoir des faiblesses liées au ciblage et à l'équité des dépenses publiques et subventions de l'Etat dans les secteurs de la santé, l'éducation primaire et l'éducation secondaire.

Tableau 7 : Bénéfices des dépenses publiques et subventions de santé et d'éducation

Source : Enquêtes ECAM 2 et 3

Niveau de vie (quintiles)	ECAM 2001						ECAM 2007					
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Ensemble	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Ensemble
Santé												
Taux de participation	67,6	69,3	72,2	75,9	79,2	72,9	19,0	25,8	32,1	36,3	43,9	31,4
Bénéfices acquis par tête (éligibles)	465	459	517	547	572	518	409	619	820	1 322	1 975	1 029
Bénéfices acquis par tête (bénéficiaires)	687	706	716	721	723	711	2 148	2 395	2 552	3 641	4 498	3 272
Proportion bénéfices acquis	3,2	3,3	3,5	3,7	3,9	17,6	1,4	2,1	2,7	4,4	6,6	17,1
Education primaire												
Taux de participation	57,5	58,7	60,2	60,7	61,5	59,7	54,0	66,8	75,5	79,9	86,6	72,6
Bénéfices acquis par tête (éligibles)	1 588	1 811	2 101	2 313	2 696	2 102	2 996	4 744	5 209	10 167	14 441	7 511

Bénéfices acquis par tête (bénéficiaires)	2 761	3 087	3 492	3 809	4 382	3 519	5 547	7 098	6 901	12 723	16 672	10 350
Proportion bénéfices acquis	3,3	3,6	4,2	4,6	5,4	20,9	3,2	5,1	5,6	10,8	15,4	40,0
Education secondaire												
Taux de participation	39,2	39,3	39,1	39,5	30,2	39,3	34,1	40,2	41,9	41,8	41,2	39,8
Bénéfices acquis par tête (éligibles)	2 619	2 755	2 943	3 118	3 348	2 956	3 658	3 643	3 534	3 580	3 568	3 597
Bénéfices acquis par tête (bénéficiaires)	6 678	7 009	7 528	7 896	8 548	7 532	10 711	9 065	8 438	8 573	8 659	9 028
Proportion bénéfices acquis	10,9	11,5	12,2	13,0	13,9	61,5	8,7	8,7	8,4	8,5	8,5	42,9

5.3.2. Ciblage et équité des dépenses publiques et subventions de santé et d'éducation

Les concepts de ciblage et équité, bien que proches, tendent à répondre à deux interrogations spécifiques. D'une part, les dépenses publiques et subventions sont-elles pro-pauvre, c'est-à-dire concentrées en faveur des pauvres ? D'autre part, les dépenses publiques et subventions sont-elles progressives, c'est-à-dire réparties plus équitablement en faveur des pauvres que les revenus (ou dépenses de consommation par tête des ménages), permettant ainsi de corriger (au moins partiellement) les inégalités de revenus ? Pour apporter des réponses à ces questions, il suffit d'analyser la représentation graphique de la courbe de concentration des bénéfices acquis et les dépenses par tête des ménages. Les résultats sont récapitulés dans la figure ci-dessous par secteur (santé et éducation) et dans l'ensemble.

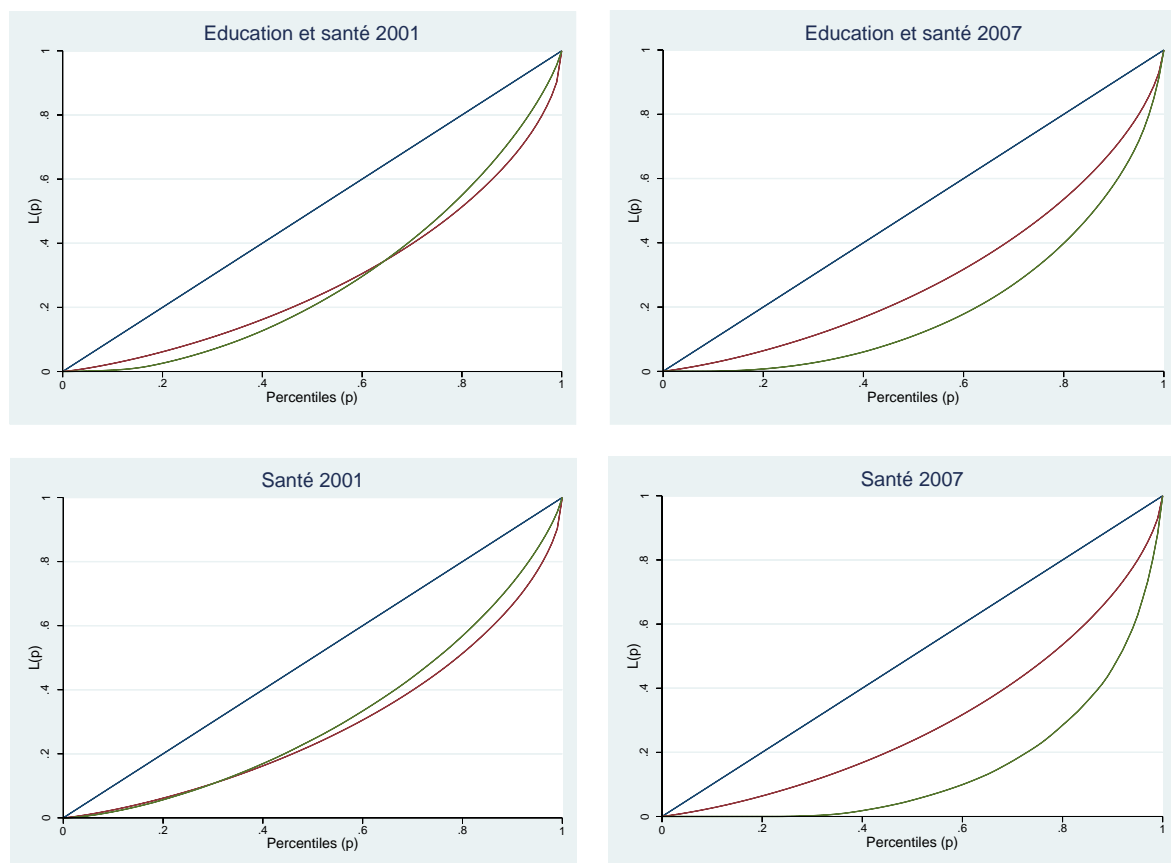
Les dépenses publiques et subventions de santé et d'éducation ne sont pas pro-pauvres. En fait, la courbe de concentration des bénéfices acquis ne se situe pas au-dessus de la ligne à 45 degrés (Duclos & Araar 2006 ; Nding *et al.* 2007). En d'autres termes, les bénéfices des dépenses et subventions gouvernementales vont de manière disproportionnée vers les quintiles les plus élevés en termes absolus et relatifs à leur part dans la population. De la sorte, les pauvres ne bénéficient pas réellement de ces dépenses et subventions. Cette situation quoique acceptable en 2001 s'est aggravée en 2007 puisqu'on constate que les courbes de concentration sont davantage éloignées de la ligne à 45 degrés. Ce résultat

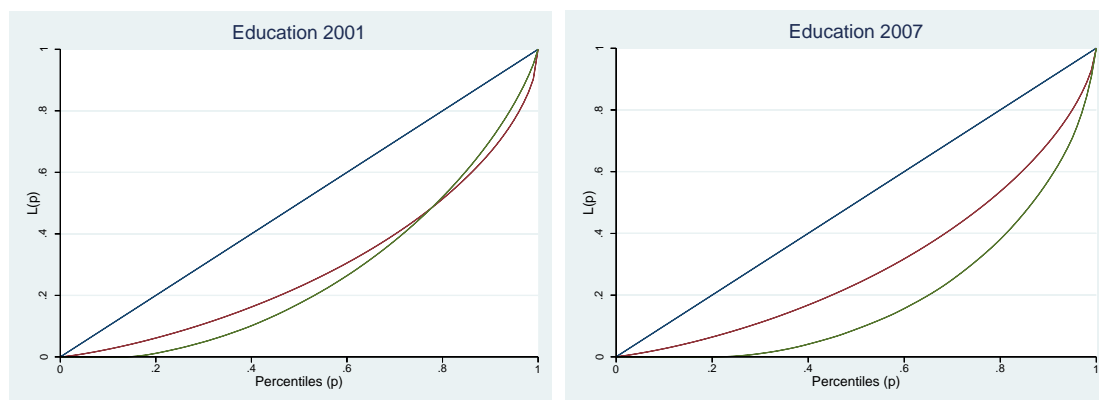
complète les travaux de Kamgnia *et al.* (2008) et Kengne (2010) réalisés au Cameroun en 2001 uniquement.

Outre le ciblage, il y a également lieu de s'intéresser à l'équité, c'est-à-dire au caractère progressif des dépenses et subventions. Le concept de progressivité signifie que les groupes à faibles revenus tirent une plus large part des bénéfices des dépenses publiques et subventions qu'ils ne le font de leur propre dépenses de consommation. Les bénéfices des dépenses publiques et subventions sont qualifiés de progressives si la courbe de concentration des bénéfices acquis est au-dessus de la courbe de Lorenz des dépenses publiques, mais en-dessous de la ligne à 45 degrés. On note alors que les dépenses publiques et subventions sont regressives en 2007, ce qui confirme la répartition des subvention entre les différents groupes établie dans le tableau 5 précédent. Néanmoins, les dépenses étaient légèrement progressives en 2001, notamment les dépenses de santé. Cette variation pourrait être une conséquence des subventions des produits pétrolier qui ont été lancées à partir de 2004.

Graphique 3 : Courbes de concentration des dépenses de consommation par tête et des bénéfices acquis dans les secteurs de la santé et l'éducation

Source : Enquêtes ECAM 2 et 3





Notes : La courbe de concentration des bénéfices acquis en vert. La courbe de Lorenz des dépenses de consommation par tête en rouge.

5.4. Bénéfices acquis des subventions des produits pétroliers

Dans son rôle régalién, l'Etat alloue des subventions aux produits pétroliers afin de soutenir non seulement la production, mais aussi et surtout la consommation des ménages. Ces subventions sont supposées avoir des effets prix directs sur le coût d'acquisition des produits pétroliers d'une part, et indirects sur le coût des autres produits dont la consommation est élastique selon la structure des chaînes de valeurs (production, transport, commercialisation, etc.). A défaut d'avoir une idée précise de l'incidence-prix de ces subventions sur la consommation des ménages, il est possible de se faire une opinion des bénéfices acquis induits. Pour ce faire, on peut analyser la distribution des subventions énergétiques annuelles moyennes par produit et tête selon les quintiles de revenu. Les données issues des enquêtes ECAM 2, 3 et 4 concernent cinq produits (Gaz, Pétrole, Super, Zoazoa et Gasoil) pour les années 2001, 2007 et 2014 respectivement.

Les résultats reportés dans le tableau 8 ci-dessus montrent que les subventions énergétiques moyennes annuelles par tête ont augmenté dans le temps passant de 45 784 à 82 450 Francs CFA de 2007 à 2014. La répartition par quintile de revenu montre que les ménages riches captent un volume plus élevé des subventions énergétiques par rapport aux ménages pauvres. En effet, pour l'année 2007 par exemple, la subvention énergétique annuelle moyenne n'a été que de 17 833 Francs CFA pour les ménages les plus pauvres (premier quintile), mais près du quintuple, soit 87 517 Francs CFA pour les ménages les plus riches (cinquième quintile). La même observation s'effectue pour l'année 2014. En outre, on observe que la valeur des subventions énergétiques moyennes annuelles par tête croît strictement du quintile le plus faible vers le quintile le plus élevé. Une analyse par type de produit révèle des résultats similaires. Toutefois, on peut noter que contrairement aux produits tels que le Super, le Zoazoa et le Gasoil, l'écart de subventions énergétiques par tête entre les riches et les pauvres n'est pas aussi élevé pour les produits tels que le Gaz et le pétrole.

Tableau 8 : Subventions énergétiques annuelles moyennes par produit et par tête selon les quintiles de revenu

Source : A partir des enquêtes ECAM 2, 3 et 4 de l'Institut National de la Statistique.

	Gaz	Pétrole	Super	Zoazoa	Gasoil	Tout pétrolier
2001 (ECAM 2)						
Quintile 1	7 116	13 547	91 395			
Quintile 2	28 371	15 653	114 893			
Quintile 3	30 998	17 278	141 266			
Quintile 4	38 542	18 994	178 161			
Quintile 5	46 455	20 634	475 811			
Ensemble	42 651	17 648	360 411			
2007 (ECAM 3)						
Quintile 1	13 465	15 897	72 526	48 657	7 200	17 833
Quintile 2	32 226	17 913	59 755	55 070	30 454	21 904
Quintile 3	38 141	18 506	72 775	71 171	36 000	25 920
Quintile 4	39 319	19 959	107 045	105 800	58 583	38 380
Quintile 5	45 265	22 035	254 735	156 136	289 950	87 517
Ensemble	43 377	19 191	181 911	105 707	215 181	45 784
2014 (ECAM 4)						
Quintile 1	33 683	17 654	22 683	74 225	11 830	24 661
Quintile 2	41 529	21 860	81 610	98 265	19 820	38 440
Quintile 3	45 290	23 278	122 176	108 334	94 888	49 650
Quintile 4	47 586	24 280	163 424	149 261	113 418	65 203
Quintile 5	49 892	24 942	390 593	188 715	426 033	132 963
Ensemble	48 762	23 227	266 229	127 198	333 901	82 450

Note : Les subventions énergétiques de Super en 2001 (ECAM 2) portent de manière globale sur le carburant.

5.5. Bénéfices acquis des dépenses et subventions de quelques produits alimentaires

Au Cameroun, les subventions à la consommation alimentaire des ménages ont souvent été octroyées à l'aide des instruments de la politique de recette, notamment la suppression ou l'allègement de certains éléments de fiscalité (droits de douane, TVA, droits d'accise, etc.) sur des produits alimentaires de grande consommation à l'instar du riz, du poisson congelé, de la farine de blé, des huiles végétales, etc. A ces subventions universelles s'ajoutent certaines subventions alimentaires relativement ciblées et basées sur des instruments de la politique de dépense, à l'exemple de l'octroi des rations sèches aux filles et la mise en fonctionnement des cantines scolaires dans des établissements scolaires des zones dites d'éducation prioritaire⁸, avec l'appui de certains partenaires au développement.

D'autres subventions publiques sous forme d'allègement ou d'exonération fiscales et facilités diverses sont en outre octroyées à des entreprises pour la production et/ou la distribution bon marché de certains produits de grande consommation en vue de l'approvisionnement du marché national. Il s'agit par exemple de celles octroyées aux entreprises citoyennes partenaires de la MIRAP et du Ministère du Commerce dans l'animation des marchés forains.

Initialement, les subventions octroyées à la production visent à promouvoir l'emploi, la création de la richesse au sein des populations pratiquant des activités dans les sous-secteurs concernés, l'approvisionnement régulier et massif du marché, et la maîtrise des prix. Si les subventions aux sous-secteurs agriculture, élevage et pêche, etc. souvent pratiqués au profit des populations à incidence de pauvreté élevée, visant à relever leur niveau de vie, et partant, à réduire les inégalités, le résultat n'est pas pareil pour ce qui est des subventions énergétiques. Ces dernières, en particulier celles concernant les produits pétroliers et le gaz, n'ont pas été ciblées ; elles profitent ainsi à tous les consommateurs, et bien mieux aux gros consommateurs issus des couches aisées. Ce faisant, elles auraient contribué à perpétuer voire à accentuer les inégalités entre pauvres et riches au sein de la population générale.

⁸ Cette zone regroupe les régions de l'Est, de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord.

Tableau 9 : Subventions alimentaires annuelles moyennes par produit et par tête selon les quintiles de revenu

Source : A partir des enquêtes ECAM 2, 3 et 4 de l'Institut National de la Statistique

	Riz	Poisson	Blé et dérivés	Sucre	Huile végétale
2001 (ECAM 2)					
Quintile 1	39 566	38 902	19 733	23 920	40 474
Quintile 2	48 190	39 700	30 423	25 517	44 655
Quintile 3	62 055	55 477	40 511	26 778	51 757
Quintile 4	57 337	57 379	48 708	26 730	56 110
Quintile 5	65 405	75 997	62 407	30 135	65 880
Ensemble	58 224	61 719	47 604	27 472	54 595
2007 (ECAM 3)					
Quintile 1	26 877	29 079	14 193	15 146	26 372
Quintile 2	32 653	36 462	24 686	18 554	36 937
Quintile 3	40 759	44 645	35 165	18 222	43 833
Quintile 4	44 192	51 435	45 058	16 164	49 300
Quintile 5	56 930	70 565	53 908	20 316	62 103
Ensemble	44 914	56 281	42 050	18 186	47 629
2014 (ECAM 4)					
Quintile 1	43 009	42 912	19 780	18 932	29 246
Quintile 2	61 316	53 990	37 487	24 893	44 168
Quintile 3	71 662	67 180	54 640	21 737	58 669
Quintile 4	73 857	73 151	60 552	20 368	68 854
Quintile 5	73 058	87 337	58 426	21 669	74 749
Ensemble	69 162	75 912	52 866	21 538	60 482

5.6. Analyse des effets sur les inégalités des subventions liées aux politiques économiques dans le cadre de la COVID19

Face à la montée du COVID-19 au Cameroun, le gouvernement camerounais par la voix de son premier ministre a pris des mesures de décrispation de l'environnement économique⁹. Ces mesures aussi peu quantifiables les uns que les autres allaient du desserrement des précédentes au soutien de l'activité économique à travers le paiement de la dette de TVA de 25 milliards aux entreprises. De plus, certaines catégories de travailleurs du secteur informel (les petits revendeurs des vivres frais) se sont vu exonérer d'impôt libérateur et des taxes communales au titre du 2^e trimestre, ce qui n'est par ailleurs pas quantifiable et donc le respect est difficilement contrôlable par l'état du fait que ces taxes font partie des sources de financement des collectivités locale décentralisée. En revanche, le secteur formel constitué des travailleurs de l'administration publique et du privé formel a vu les allocations familiales passées de 2800 Fcfa à 4500 Fcfa, ce qui équivaut à une augmentation de 1700 Fcfa.

La répartition des actifs par quintile de revenu nous montre que plus de 60% des travailleurs du public et du privé formel appartiennent aux quatrième et cinquième quintiles. 5,64 % des travailleurs du public et 3,63 % des travailleurs du privé formel appartiennent aux quintiles des plus pauvres. Par contre, le secteur informel agricole est celui dont la majorité des actifs sont très pauvre (40,55 %). L'augmentation des allocations familiales en cette période de COVID-19 qui ne concerne les travailleurs du public et du privé formel vu la structuration de la du système de protection sociale actuel au Cameroun bénéficie majoritairement aux riches et aura pour conséquence un accroissement des inégalités.

Tableau 10 : Répartition des secteurs d'activité par quintile de niveau de vie

Source : Ecam 4.

Niveau de vie (Quintile)	Secteur d'activité			
	Public	Privé formel	Informel non agricole	Informel agricole
Quintile 1	5,64	3,63	12,12	40,55
Quintile 2	9,51	12,05	20,00	26,63
Quintile 3	19,44	18,65	22,24	16,75
Quintile 4	26,65	22,28	23,84	10,97
Quintile 5	38,77	43,40	21,79	5,10
Total	100	100	100	100

⁹ Ces mesures ont été rendues publiques par la déclaration du Premier Ministre du 30 avril 2020.

Conclusion

Pour lutter contre la pauvreté, la plupart des gouvernements utilisent la politique budgétaire à travers les subventions nonobstant le fait que cet outil est susceptible de générer les inégalités. C'est notamment ce qui fait l'objet de la présente étude qui est d'analyser l'efficacité des politiques de subvention sur les inégalités au Cameroun entre 2000 et 2010. Les politiques de subvention au Cameroun regorgent plusieurs casquettes. On distingue :

- Les subventions à la consommation des ménages, effectuées à travers deux types d'instruments que sont les instruments de la politique de recettes et les instruments de la politique des dépenses. Les instruments de politique de recettes comprennent l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), les droits d'accise, et de douane avec certaines exonérations, et d'autres taxes comme la taxe spéciale sur les produits pétroliers (TSPP). La suppression ou l'allègement d'un de ces éléments de fiscalité sur les biens et services consommés dans le pays, en entraînant la réduction des prix, visent à relever le pouvoir d'achat et le niveau de vie des ménages. Pour les instruments de politique de dépenses, ils comprennent divers programmes, projets et mesures généralement prises dans le cadre de la protection sociale, et consistant à faire des transferts non remboursables au profit des populations (INS, 2009). On peut en distinguer les transferts directs en espèces ou quasi-espèces, les transferts indirects et les transferts en nature comme les services publics subventionnés ou gratuits d'éducation et de santé.
- La subvention des prix des hydrocarbures à partir de 2008 par l'Etat en marge de la Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures (CSPH) créée en 1974 pour la stabilisation des prix à la pompe.
- Les subventions des soins et service de santé à travers la prise en charge gratuite (consultation et kit de traitement) du paludisme simple chez les enfants de moins de 5 ans ; la gratuité des antirétroviraux pour les personnes affectées par le VIH/SIDA ; la gratuité des vaccinations pour les femmes enceintes et les enfants de 0 à 5 ans dans le Programme Élargi de Vaccinations (PEV) ; la prise en charge du traitement des orphelins et enfants vulnérables vivant avec le VIH/Sida.
- En matière d'éducation, on note la gratuité des frais d'écologie dans le cycle primaire, afin de faciliter l'accès à l'éducation au plus grand nombre d'enfants.
- Dans le secteur du transport, la convention de cession « à tête croisée » signée entre le Gouvernement et la CAMRAIL prône le gel des prix de transport ferroviaire pour rendre ce service plus accessible aux ménages. Dans le même registre, il y a le soutien accordé par l'Etat au transport public en subventionnant les tickets d'accès aux compagnies « SOCATUR » à Douala depuis 2006 et la Société de Transports et Equipements Collectifs de Yaoundé (STECY).

La majorité de ces outils ont la particularité de ne pas être ciblées sur la population la plus nécessiteuse. En revanche, la littérature sur le sujet montre par ailleurs que pour qu'une politique de subvention permette de lutter contre la pauvreté tout en réduisant les inégalités, il faudrait non seulement que celle-ci soit ciblée sur les pauvres mais que les contraintes qui empêchent les pauvres d'en bénéficier soient pris en compte lors de sa mise en œuvre. En utilisant donc les données des Enquêtes Camerounaises Auprès des Ménages (ECAM) de 2001, 2007 et éventuellement 2014, nous sommes arrivés à des résultats ci-dessous concernant les conséquences des différentes politiques de subvention.

Les bénéfices acquis des dépenses publiques sont largement inférieurs aux subventions unitaires. Par exemple, chaque individu bénéficiaire d'une consultation médicale tire 711 francs CFA des dépenses publiques et subventions en 2001, alors que la subvention unitaire s'élevait à 4 443 francs CFA. Cet écart s'observe également pour les autres services et pour les deux dates. Il montre à suffisance que le financement de l'Etat à travers les dépenses publiques et subventions ne constituent pas des transferts directs aux populations.

Ensuite, l'incidence des dépenses publiques et subventions s'est améliorée entre 2001 et 2007 pour l'ensemble des trois secteurs. La hausse est plus observée dans l'éducation primaire sans doute en raison de la politique de gratuité de ce cycle d'éducation dans le public. Les bénéfices acquis sont passés de 3 519 francs CFA en 2001 à 10 350 francs CFA en 2007. Toutefois, cette évolution favorable n'a pas la même ampleur pour tous les groupes. Elle est plus importante pour les individus issus des ménages les plus riches. En effet, les bénéfices acquis dans l'éducation primaire ont pratiquement doublé chez les plus pauvres (passant de 2 761 à 5 547 francs CFA), alors qu'ils ont sensiblement quadruplés chez les plus riches (passant de 4 382 à 16 672 francs CFA). Cette évolution est de manière globale observée pour les deux autres services (santé et éducation secondaire).

Dans le même ordre d'idées, les plus riches semblent mieux bénéficier des dépenses publiques que les plus pauvres indépendamment du secteur retenu. Ce constat s'effectue à partir des trois dimensions d'analyse : les taux de participations, les bénéfices acquis (autant par les éligibles que par les bénéficiaires), et la proportion des bénéfices acquis. En effet, les taux de participation sont plus élevés chez les plus riches, et parfois au-dessus de la moyenne d'ensemble. Ceci corrobore les résultats précédents montrant que l'accès aux services publics (santé et éducation) est plus important chez les plus riches. En outre, hormis l'éducation secondaire en 2007, les bénéfices acquis par les individus les plus riches sont toujours supérieurs à ceux enregistrés par les individus les plus pauvres. Ces bénéfices croissent en général avec le niveau de vie des individus. Cette tendance se répercute sur la répartition par quintiles de la proportion des bénéfices acquis. Par exemple dans le secteur de la santé en 2007, alors que les bénéfices acquis représentaient 17,1 % du financement de l'Etat, les plus pauvres n'ont bénéficié que de 1,4 %, alors que les plus riches ont tiré profit de 6,6 %. Cette répartition des bénéfices acquis montre qu'il pourrait alors y avoir des faiblesses liées au ciblage et à l'équité des dépenses publiques et subventions de l'Etat dans les secteurs de la santé, l'éducation primaire et l'éducation secondaire.

Les dépenses publiques et subventions de santé et d'éducation ne sont donc pas pro-pauvres. En fait, la courbe de concentration des bénéfices acquis ne se situe pas au-dessus de la ligne à 45 degrés. En d'autres termes, les bénéfices des dépenses et subventions gouvernementales vont de manière disproportionnée vers les quintiles les plus élevés en termes absolus et relatifs à leur part dans la population. De la sorte, les pauvres ne bénéficient pas réellement de ces dépenses et subventions. Cette situation quoique acceptable en 2001 s'est aggravée en 2007 puisqu'on constate que les courbes de concentration des dépenses de consommation par tête et des bénéfices acquis dans les secteurs de la santé et l'éducation sont davantage éloignées de la ligne à 45 degrés.

Outre le ciblage, il y a également lieu de s'intéresser à l'équité, c'est-à-dire au caractère progressif des dépenses et subventions. Le concept de progressivité signifie que les groupes à faibles revenus tirent une plus large part des bénéfices des dépenses publiques et subventions qu'ils ne le font de leurs propres dépenses de consommation. Les bénéfices des dépenses publiques et subventions sont qualifiées de progressives si la courbe de concentration des bénéfices acquis est au-dessus de la courbe de Lorenz des dépenses publiques, mais en-dessous de la ligne à 45 degrés. On note alors que les dépenses publiques et subventions sont régressives en 2007. Néanmoins, les dépenses étaient légèrement progressives en 2001, notamment les dépenses de santé. Ce rôle des subventions dans l'accroissement des inégalités se perçoit également dans les mesures prises par le gouvernement pour la lutte contre les conséquences économiques de la pandémie du COVID-19 où la principale mesure quantifiable d'augmentation des allocations familiale de 1700 FCFA bénéficie principalement aux riches.

Bibliographie

Ablo, E. et R. Reinikka (1998).

"Do Budgets Really Matter? Evidence from Public Spending on Education and Health in Uganda", World Bank Policy Research Working Paper.

Adams Jr, R.H. (2004).

"Economic Growth, Inequality and Poverty: Estimating the Growth Elasticity of Poverty". World Development, 32(12), 1989-2014.

Anderson, J.V., D.I. Bybee,

R.M. Brown, D.F. McLEAN,

E.M. Garcia, M. L. Breer et

B.A. Schillo (2001), "5 a Day Fruit and Vegetable Intervention Improves Consumption in a Low Income Population". Journal of the American Dietetic Association, 101(2), 195-202.

Attanasio, O. et C. Binelli

(2004), "Inégalités, Croissance Et Politiques Redistributives". Afrique contemporaine, (3), 107-139.

Bailey, L., B. O'Farrell-Ray,

C. Mahan et D. Dimperio (1983),

"Vitamin B6, Iron and Folic Acid Status of Pregnant Women". Nutrition research, 3(6), 783-793. Banque Mondiale (2012a) 'Cameroun : Filets sociaux', Rapport N° 70530-CM. Washington, D.C. : Banque Mondiale, Département du développement humain, Secteur Protection sociale, Région Afrique.

Banque Mondiale (2016)

'Transferts monétaires et conditions de vie : évaluation du projet filets sociaux au Cameroun.' Washington, D.C. : Banque Mondiale, Département du développement humain, Secteur Protection sociale, Région Afrique.

Barro, R.J. (2000).

"Inequality and Growth in a Panel of Countries". Journal of economic growth, 5(1), 5-32.

Bertail, P. et F. Caillavet (2008).

"Fruit and Vegetable Consumption Patterns: A Segmentation Approach". American Journal of Agricultural Economics, 90(3), 827-842.

Black, A.P., J. Brimblecombe,

H. Eyles, P. Morris, H. Vally et

O. Kerin (2012), "Food Subsidy

Programs and the Health and Nutritional Status of Disadvantaged Families in High Income Countries: A Systematic Review". BMC public health, 12(1), 1099.

Blakely, T., C.N. Mhurchu,

Y. Jiang, L. Matoe, M. Funaki-

Tahifote, H.C. Eyles, R.H. Foster,

S. McKenzie et A. Rodgers (2011),

"Do Effects of Price Discounts and Nutrition Education on Food Purchases Vary by Ethnicity, Income and Education? Results from a Randomised, Controlled Trial". J Epidemiol Community Health, 65(10), 902-908.

Burr, M., J. Trembeth, K. Jones,

J. Geen, L. Lynch et Z. Roberts

(2007), "The Effects of Dietary Advice and Vouchers on the Intake of Fruit and Fruit Juice by Pregnant Women in a Deprived Area: A Controlled Trial". Public health nutrition, 10(6), 559-565.

Caillavet, F., C. Lecogne et

V. Nichèle (2009), "La Consommation Alimentaire: Des Inégalités Persistantes Mais Qui Se Réduisent", Cinquante ans de consommation en France. 49-62.

Castro-Leal, F., J. Dayton et L.

Demery (2000), "Public Spending on Health Care in Africa: Do the Poor Benefit?". Bulletin of the World Health Organization, 78, 66-74.

Castro-Leal, F., J. Dayton,

L. Demery et K. Mehra (1999),

"Public Social Spending in Africa: Do the Poor Benefit?". The World Bank Research Observer, 14(1), 49-72.

Davoodi, H.R., E.R. Tiengson

et S.S. Asawanuchit (2010).

"Benefit Incidence of Public Education and Health Spending Worldwide: Evidence from a New Database". Poverty & Public Policy, 2(2), 5-52.

Demery, L., J. Dayton et

K. Mehra (1996), "The Incidence

of Social Spending in Côte D'ivoire, 1986-1995", Washington, DC: World Bank,

DGI (2016), « Dépenses fiscales de TVA au Cameroun Définition, estimation et appréciation des dépenses fiscales de TVA au Cameroun pour l'année fiscale 2015 ». Direction Générale des Impôts, République du Cameroun.

Dollar, D. et A. Kraay (2000),

"Growth Is Good for the Poor." World Bank. Development Research Group, Washington, DC Processed.

Dong, D. et E. Leibtag (2010).

"Promoting Fruit and Vegetable Consumption: Are Coupons More Effective Than Pure Price Discounts?", Economic Research Service. Washington, DC: US Department of Agriculture,

- Faith, M.S., K.R. Fontaine, M.L. Baskin et D. B. Allison (2007)**, "Toward the Reduction of Population Obesity: Macrolevel Environmental Approaches to the Problems of Food, Eating, and Obesity". Psychological bulletin, 133(2), 205.
- Fambon, S. (2005)**, "Croissance Économique, Pauvreté Et Inégalité Des Revenus Au Cameroun". Revue d'économie du développement, 13(1), 91-122.
- Fang, W., S.M. Miller et C.-C. Yeh (2015)**, "The Effect of Growth Volatility on Income Inequality". Economic Modelling, 45, 212-222.
- Fletcher, J. M., D. Frisvold et N. Tefft (2010)**, "Can Soft Drink Taxes Reduce Population Weight?". Contemporary economic policy, 28(1), 23-35.
- Gaddis, I. et L. Demery (2012)**, "Benefit Incidence Analysis, Needs and Demography. Measurement Issues and an Empirical Study for Kenya", D. Papers, Poverty, Equity and Growth. Courant Research Centre,
- Gustavsen, G.W. et K. Rickertsen (2006)**, "A Censored Quantile Regression Analysis of Vegetable Demand: The Effects of Changes in Prices and Total Expenditure". Canadian Journal of Agricultural Economics/Revue canadienne d'agroeconomie, 54(4), 631-645.
- Herman, D.R., G.G. Harrison, A.A. Affi et E. Jenks (2008)**, "Effect of a Targeted Subsidy on Intake of Fruits and Vegetables among Low-Income Women in the Special Supplemental Nutrition Program for Women, Infants, and Children". American journal of public health, 98(1), 98-105.
- Kuznets, S. (1955)**, "Economic Growth and Income Inequality". The American economic review, 45(1), 1-28.
- Lundberg, M. et L. Squire (2003)**, "The Simultaneous Evolution of Growth and Inequality". The economic journal, 113(487), 326-344.
- Metcoff, J., P. Costiloe, W.M. Crosby, S. Dutta, H. H. Sandstead, D. Milne, C. Bodwell et S. H. Majors (1985)**, "Effect of Food Supplementation (Wic) During Pregnancy on Birth Weight". The American journal of clinical nutrition, 41(5), 933-947.
- MINADER (2017)**, 'Projet de performance des administrations', Document provisoire. Yaoundé : Ministère de l'agriculture et du développement rural, République du Cameroun.
- MINEPAT (2017)**, « Politique Nationale de Protection Sociale », Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, République du Cameroun.
- MINSANTE, IFORD & Banque Mondiale (2013)**, 'Impact evaluation of results-based financing for health, Cameroon performance-based financing, Results from the health facility baseline survey, Ministère de la Santé Publique, Institut de Formation et de Recherche Démographiques et Banque Mondiale.
- Mytton, O., A. Gray, M. Rayner et H. Rutter (2007)**, "Could Targeted Food Taxes Improve Health?". Journal of Epidemiology & Community Health, 61(8), 689-694.
- Ni Mhurchu, C., T. Blakely, Y. Jiang, H.C. Eyles et A. Rodgers (2009)**, "Effects of Price Discounts and Tailored Nutrition Education on Supermarket Purchases: A Randomized Controlled Trial". The American journal of clinical nutrition, 91(3), 736-747.
- Nissim, B.-D. (2007)**, "Economic Growth and Its Effect on Income Distribution". Journal of economic studies, 34(1), 42-58.
- Nnoaham, K. E., G. Sacks, M. Rayner, O. Mytton et A. Gray (2009)**, "Modelling Income Group Differences in the Health and Economic Impacts of Targeted Food Taxes and Subsidies". International journal of epidemiology, 38(5), 1324-1333.
- Nordström, J. et L. Thunström (2009)**, "The Impact of Tax Reforms Designed to Encourage Healthier Grain Consumption". Journal of health economics, 28(3), 622-634.
- Pehrsson, P.R., P.B. Moser-Veillon, L.S. Sims, C.W. Suitor et E. Russek-Cohen (2001)**, "Postpartum Iron Status in Nonlactating Participants and Nonparticipants in the Special Supplemental Nutrition Program for Women, Infants, and Children". The American journal of clinical nutrition, 73(1), 86-92.
- Ravallion, M. (1997)**, "Can High-Inequality Developing Countries Escape Absolute Poverty?". Economics letters, 56(1), 51-57.
- Rubin, A. et D. Segal (2015)**, "The Effects of Economic Growth on Income Inequality in the Us". Journal of Macroeconomics, 45, 258-273.

Rush, D., N.L. Sloan, J. Leighton, J.M. Alvir, D.G. Horvitz, W.B. Seaver, G.C. Garbowski, S.S. Johnson, R.A. Kulka et M. Holt (1988), "The National Wic Evaluation: Evaluation of the Special Supplemental Food Program for Women, Infants, and Children. V. Longitudinal Study of Pregnant Women". *The American journal of clinical nutrition*, 48(2), 439-483.

Smed, S., J.D. Jensen et S. Denver (2007), "Socio-Economic Characteristics and the Effect of Taxation as a Health Policy Instrument". *Food Policy*, 32(5-6), 624-639.

Todd, J.E., L. Mancino et B.-H. Lin (2010), "The Impact of Food Away from Home on Adult Diet Quality". *USDA-ERS Economic Research Report Paper*, (90).

Wahiba, N.F. et M. El Weriemmi (2014), "The Relationship between Economic Growth and Income Inequality". *International Journal of Economics and Financial Issues*, 4(1), 135-143.

Wilde, P.E., P.E. McNamara et C.K. Ranney (1999), "The Effect of Income and Food Programs on Dietary Quality: A Seemingly Unrelated Regression Analysis with Error Components". *American Journal of Agricultural Economics*, 81(4), 959-971.

Yen, S.T. (2010), "The Effects of Snap and Wic Programs on Nutrient Intakes of Children". *Food Policy*, 35(6), 576-583.

Zamo, C. (2012), 'Cout et efficacité des programmes de soutien au prix des produits alimentaires et pétroliers au Cameroun', *Rapport Banque Mondiale*, Yaoundé.

Annexes

Annexe 1 : Récapitulatif des mesures relatives aux instruments de politique de recettes, figurant dans les lois de finance de 2001 à 2014

Années	IRPP	TVA	Droits d'accise	Droits de douane	Autres taxes (TSPP, CCI, etc.)
2001	30 % depuis 2003, 15 % sur la plus-value. Par palier progressif : 0% pour revenu net global imposable < 2 millions ; 15 % si de plus de 2 à 3 millions ; 25 % de plus de 3 à 5 millions et 35 % à plus de 5 millions	17,5 % depuis 2005 19,25 % depuis... 0 % pour les produits exonérés	Taux général (plein) 25 % réduit 12,5 % Bières, vins et vermouths, liqueurs et autres boissons fermentées, tabacs et cigarettes, foie gras et saumons	Régime douanier CEMAC, tranches à 0, 5, 10, 20 et 30 %	TSPP (FCFA 120/65 pour essence et diésel), droits de transit pétrole, etc. Produits pétroliers (pétrole, essence, gasoil, gaz, etc.)
2006		3 lignes supprimées (2834 2110, 2835 24 et 2842 9010)	Taux général 25 % réduit 12,5 %		
2007			Produit 2006611000 retiré	5 % pour les produits importés de 1 ^{ère} nécessité des 4 groupes suivants : poissons congelés ; Autres maïs destinés à l'industrie avicole ; Autres riz blanchi ou semi blanchi, poli ou glacé ; Farine de maïs ; tourteaux et résidus de germe de maïs ; Sel brut non raffiné ni iodé	

<p>2008</p>	<p>Exonération de TVA pour les grandes entreprises éligibles au régime de projets structurants, et pour les PME, sur l'achat de matériaux de construction et les importations, de patente des deux premières années d'exploitation pour les entreprises nouvelles et celles précédemment citées</p>	<p>Exonération de TVA des biens de 1^{ère} nécessité listés + les pesticides, les engrais et leurs intrants, ainsi que les autres intrants agricoles, de l'élevage et de la pêche</p>	<p>Idem mais pour les tabacs, les 25% de DA avec au minimum 2600 FCFA pour 1000 tiges de cigarettes</p>		
<p>2009</p>				<p>Maintien pour une période de 6 mois, de la suspension des droits et taxes de douanes sur les produits de 1^{ère} nécessité suivants :poissons ; autres froments et métaux ; Riz, semence de riz, riz décortiqué, riz blanchi ou semi-blanchi, riz en brisures</p>	

<p style="text-align: center;">2010</p>		<p>Sont exonérés de la Taxe sur la Valeur Ajoutée les biens de première nécessité ci-après : Farine, poudre, etc., de poisson, crustacés, de viande, d'abats impropres à l'alimentation humaine ; Insulines et ses sels ; Quinine et ses sels ; Cire pour art dentaire ; Réactifs de diagnostic ou de laboratoire ; Articles d'hygiène et de pharmacie en caoutchouc ; Gants pour la chirurgie ; Moustiquaires de fibres synthétiques ; Moustiquaires d'autres matières textiles ; Verres de lunetterie médicale ; Verres de laboratoire, d'hygiène, de pharmacie ; Stérilisateurs médico-chirurgicaux de laboratoires ; Fauteuils roulants et autres véhicules pour invalides ; Parties de fauteuils roulants et autres véhicules pour invalides ; Appareils médicaux ; Fauteuils de dentiste ; Mobiliers pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire Et les opérations de transformation locale du bois en produits semi-finis ou finis, notamment le sciage, le modelage et l'assemblage.</p>	<p>Taux réduit du Droit d'Accises appliqué aux véhicules de tourisme d'une cylindrée supérieure ou égale à 2000 cm³ et aux boissons gazeuses.</p> <p>Ajout de : Boissons gazeuses, eaux minérales importées à la liste des produits soumis aux droits d'accise</p>		
--	--	--	---	--	--

<p style="text-align: center;">2012</p>		<p>Sont exonérés de la Taxe sur la Valeur Ajoutée les biens de première nécessité figurant à l'annexe 1, Les produits pharmaceutiques, leurs intrants ainsi que les matériels et équipements des industries pharmaceutiques. les matériels et équipements d'exploitation des énergies solaire et éolienne</p>		<p>Le pétrole brut d'origine hors CEMAC est soumis à l'imposition aux droits taxes inscrits au Tarif des Douanes. Le Tarif Extérieur Commun étant déclassifié au taux de 5%.</p>	<p>contribution communautaire d'intégration (CCI) les taux de prélèvement susmentionnés sont respectivement de 0,60 %, 0,45 %, 0,05 % et 0,40% calculés sur la valeur imposable des marchandises déclarées importées hors CEEAC. Hors Les aides et dons à caractère alimentaire, médical ou paramédical ; - Les produits pharmaceutiques, leurs intrants, ainsi que les matériels et Équipements à usage médical, pour la médecine humaine et vétérinaire ; Les matériels et fournitures à usage académique et recherche</p>
--	--	---	--	--	--

Annexe 2 : Quelques mesures prises pour promouvoir la production dans certains secteurs clés de l'économie

Sous-secteur Agriculture	Sous-secteur Elevage	Sous-secteur eau et électricité	Sous-secteur Energie fossile (produits pétroliers, gaz)
Fourniture du matériel végétal (semences)	Fourniture des animaux de race pour l'élevage (bovin, porcin, avicole, etc.)	Campagnes de branchements sociaux aux réseaux de distribution (avec baisse des frais d'abonnement)	Transferts directs de l'Etat à la SONARA ^{†††}
Subvention des engrais et Pesticides, et de 20 à 50 %	Tarifs douaniers préférentiels à l'importation des matières premières et du matériel d'élevage	Application des tarifs sociaux pour les tranches de consommation basses	Réduction des taxes sur les produits énergétiques
Création/acquisition de pools d'engins, équipements et machines agricoles et soutien à hauteur de 15 %	Production et la mise à disposition des éleveurs des vaccins subventionnés	Suppression des frais d'entretien du compteur	
Vulgarisation agricole	Droits de douanes et taxes plus élevés pour les viandes importées (la volaille par exemple)		

Note : Les volumes annuels de ces transferts ont beaucoup varié depuis l'indexation des prix à la pompe au prix du Brent sur le marché international en 2005, l'Etat ayant parfois eu à bloquer les prix à la pompe par exemple après la crise financière et sociale de 2008 pour limiter les tensions inflationnistes.

Encadré 1. Mesures d'accompagnement à l'approvisionnement des populations en produits alimentaires à travers la MIRAP

Dans le but d'assurer la disponibilité à moindre coût des denrées alimentaires et alléger le fardeau de la consommation alimentaire des ménages, évitant ainsi les tensions sociales à l'instar des « émeutes de la faim » de 2008, il a été créé par Décret Présidentiel le 1er février 2011 la Mission de régulation des approvisionnements des produits de grande consommation (MIRAP). Il s'agit d'une structure d'alerte, d'achat, d'importation et de stockage des produits de grande consommation, en vue de l'approvisionnement du marché camerounais dans les meilleures conditions. A cet effet, elle est chargée de :

- Constituer des stocks de sécurité ;
- Procéder à la mise en place des magasins-témoins de vente de produits de grande consommation, en concertation avec les opérateurs économiques de l'ensemble des filières et des interprofessions intéressées ;
- Animer les marchés périodiques et les marchés forains.

Dans ce cadre, la MIRAP s'est focalisée, dans un premier temps, à organiser seule ou en collaboration avec le Ministère du Commerce, des marchés témoins périodiques et de marchés forains de vente à des prix concurrentiels des produits alimentaires de base de grande consommation, principalement dans les villes de Yaoundé et de Douala, puis dans le reste du pays. De sa mise en place effective en 2012 à 2015, elle a ainsi atteint un niveau d'approvisionnement de 61 827 tonnes de denrées alimentaires avec la participation de 809 organisations de producteurs, pour un chiffre d'affaires d'environ 15 milliards de FCFA. A partir de 2016, elle s'est lancée dans la construction progressive d'un réseau pérenne de magasins implantés dans les dix régions du Cameroun pour remplacer les marchés périodiques. Jusqu'à mi-2018, le bilan des activités de la MIRAP se résumait à quelques 2824 opérations de vente impliquant 1200 organisations de producteurs, 84 000 tonnes de produits distribués pour un chiffre d'affaires réalisé d'environ 22 milliards de FCFA.

Source : MIRAP

Encadré 2. Subventions aux ménages à travers le Projet Filets Sociaux

De 2013 à 2015, le Projet pilote filets sociaux a octroyé 24 mois de transferts monétaires ordinaires en espèces (cash transfers) à 2000 ménages dont 1500 dans la commune de Soulede-Roua, Région de l'Extrême-Nord, et 1500 dans la commune de Ndop, Région du Nord-Ouest, à raison de 15000 FCFA par mois et par ménage, soit au total 720 millions de FCFA en 2 ans financés par le Gouvernement. Ces transferts étaient destinés à soutenir la santé, et la nutrition, l'éducation, des enfants, ainsi que les activités génératrices de revenus.

Le succès de cette phase pilote a facilité au Gouvernement de conclure un accord de 5 ans avec la Banque mondiale sur la période 2015-2019, ayant permis d'octroyer des transferts monétaires à travers deux composantes :

- une composante *transferts monétaires ordinaires dotée de mesures d'accompagnement visant à l'augmentation de la productivité des ménages* afin de soutenir et d'accroître la productivité des ménages vivant en situation de pauvreté chronique. Elle octroie sur deux années un montant de 360 000 FCFA par ménage soit 180 000 FCFA par an (20 000 FCFA tous les deux mois et de 80 000 FCFA le 12^{ème} et le 24^{ème} mois) au profit de 40 000 ménages, ce qui fait un total de 14,4 milliards de FCFA distribués en cinq ans. Ces ménages bénéficiaires sont sélectionnés dans les cinq régions à plus forte incidence de pauvreté monétaire (Extrême-Nord, Nord, Adamaoua, Est, Nord-Ouest) et dans les deux grandes métropoles que sont Yaoundé et Douala.
- *Une composante de travaux publics* à haute intensité de main-d'œuvre visant à aider les personnes vulnérables à affronter des chocs exogènes (comme les sécheresses ou les inondations) à travers le financement de petits projets communautaires qui fournissent environ 60 jours de travail à chaque bénéficiaire. Le programme bénéficie à 30 000 individus qui perçoivent chacun un montant 1 300 FCFA par jour de travail, soit au total 2,3 milliards de FCFA dans les mêmes régions ci-dessus.

La mise en œuvre du Projet est faite de manière graduelle, en commençant par le programme de transferts monétaires ordinaires. Celui-ci se réalise en deux cycles d'environ 20 000 ménages bénéficiaires chacun. Le cycle 1 concernait 20 500 ménages bénéficiaires répartis comme suit en deux phases : 5 000 ménages bénéficiaires pour la phase 1 de novembre 2015 et janvier 2016 dans la région de l'Extrême-Nord et dans les villes de Yaoundé et Douala ; 15 500 ménages bénéficiaires pour la phase 2, choisis dans toutes les régions retenues et dans les villes de Yaoundé et Douala, dont 10.000 ont commencé à bénéficier des transferts monétaires depuis juin 2016 et les 5.500 restants en octobre 2016 pour la durée de deux ans. Le cycle 2, avec 19 500 ménages bénéficiaires également choisis dans les cinq régions retenues et dans les villes de Yaoundé et Douala, les premiers paiements au deuxième semestre 2017 sauf dans 2 communes du Nord et 2 de l'Extrême-Nord où le début des paiements a été décalé au milieu du premier semestre 2018 en raison de leur sélection pour l'enquête d'évaluation de la situation de base du Projet.

Quant au programme de THIMO, les activités ont démarré en 2016 avec 5000 individus bénéficiaires dans des communes de la région de l'Extrême-Nord. Avant la fin de 2016, 3 000 autres individus ont été choisis pour la deuxième phase des THIMO. Les 22 000 individus restants ont bénéficié des THIMO en 4 phases, soit 2 phases en 2017 et 2 autres en 2018.

Suivant les termes d'un nouvel accord signé en 2019 entre le Gouvernement et la Banque mondiale, et qui a été étendu à de nouveaux partenaires tels que l'Agence Française de Développement, il est prévu qu'au terme du premier projet IDA, le Projet Filets Sociaux soit étendu pour couvrir sur la période 2020-2023 près de 200 000 bénéficiaires directs en deux cycles, y compris les personnes en situation d'urgence. Ces cycles visent à faire 80 000 ménages bénéficiaires directs de transferts monétaires ordinaire dans sept régions à plus forte incidence de pauvreté (incluant le Sud et le Sud-Ouest aux cinq précédentes) et dans les villes de Yaoundé et Douala, 36 000 bénéficiaires de transferts monétaires d'urgence y compris dans les régions de l'Ouest, du Centre et du Littoral recevant des afflux de déplacés du fait de la crise sécuritaire dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest, et 80 000 bénéficiaires de transferts pour les THIMO.

Source : PFS

Qu'est-ce que l'AFD ?

Le groupe Agence française de développement (AFD) met en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. Composé de l'AFD, en charge du financement du secteur public et des ONG, de Proparco, pour le financement du secteur privé, et bientôt d'Expertise France, agence de coopération technique, il finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus cohérent et résilient.

Nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud. Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer, dans 115 pays et dans les territoires en crise, pour les biens communs – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable. Pour un monde en commun.

Directeur de publication Rémy Rioux
Directeur de la rédaction Thomas Melonio

Dépôt légal 1^{er} trimestre 2021
ISSN 2492 - 2846

Crédits et autorisations

License Creative Commons

Attribution – Pas de commercialisation – Pas de modification

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>



Création graphique MeMo, Juliegilles, D. Cazeils
Conception et réalisation Denise Perrin
Imprimé par le service reprographie de l'AFD

Pour consulter les autres publications :
<https://www.afd.fr/fr/ressources-accueil>